

# Conseil général

## Séance n° 3

du mardi 05.12.2023 de 18h00 à 22h14  
Salle de gymnastique de St-Romain

---

**Président** Mottet Vivian

**Secrétaire** Juilland Christophe

**Présents**

**PDC**

Ballestraz Blanc Mariève, Bastian Christèle, Bonvin Emilie, Beney Jeanne, Ducrey Nendaz Gérald, Gasser Pascal, Genoud Pierre, Juilland Christophe, Morard Serge, Savioz Olivier, Savioz Marion, Travelletti Praplan Nicole

**PLR**

Bétrisey Christine, Follonier Bastien, Morard Guillaume

**PS**

Aymon Gabriel, Constantin Natasha, Dussex Noémie, Morard Samuel, Mottet Vivian, Praplan Emil, Petigas Philippe, Torrent Stéphane

**UDC**

Dussex Lucas, Fardel Savannah, Kudinov Roman, Noirjean Christopher

**Excusés** : Aymon Mathieu, Constantin Gérard, Dessimoz Ralph

**Conseil communal** Beaupain Chantal, Beney Christophe, Follonier Mélanie, Plaschy Manuella, Savioz Bertrand, Savioz Christian

**Excusée** : Moos Marylène

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

**Ordre du jour**

1. Bienvenue et informations du Bureau
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 07 juin
5. Présentation du Projet de la nouvelle école
6. Présentation du Plan financier 2024-2027
7. AV0 : Participation financière
8. Règlement taxe de séjour : Modification
9. Nomination de l'organe de contrôle
10. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
11. Approbation du budget communal 2024
12. Divers urgents

## DEBATS

1	25	<b>Bienvenue et informations du Bureau</b>
---	----	--

**M. Vivian Mottet** ouvre la séance et salue l'assemblée.

En préambule, il informe que le Bureau du Conseil général réfléchi à alléger la tâche du Secrétaire dans la prise des PV mot à mot des assemblées plénières. L'objectif est de trouver un Secrétaire pour la prochaine législature et qu'il n'ait pas besoin de passer, pour chaque séance plénière, une quinzaine d'heures entre la préparation de la séance, la rédaction du PV et sa relecture. Ainsi, le Bureau a décidé d'engager **Mme Corinne Corthésy** en test pour cette séance plénière afin de prendre le PV. Si cette démarche devait être concluante, le Bureau du Conseil général déciderait de la suite à donner. Ainsi, il demande à chacun de se nommer par son nom et prénom lors des prises de parole.

Il déclare ouverte cette 3<sup>ème</sup> séance plénière de l'année 2023. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et donne quelques informations et décisions du Bureau du Conseil général :

- Afin de remplacer **M. Giuseppe Renda** et **Mme Aline Beaupain**, le parti socialiste a présenté **M. Emil Praplan** et **Mme Natacha Constantin**. Le Bureau du Conseil général les remercie de leur engagement et leur souhaite la bienvenue. **Mme Natacha Constantin** a remplacé **M. Giuseppe Renda** dans la commission ad hoc Ecole.
- Suite à l'absence de **M. Mathieu Aymon**, **M. Gérard Constantin** le remplace officiellement en tant que chef de groupe PS. Il est excusé aujourd'hui et c'est **M. Samuel Morard** qui le remplace comme chef de groupe PS.
- En séance du 27 novembre, le Bureau du Conseil général recevait une interpellation, deux postulats et deux motions qui seront présentés lors de la séance plénière de janvier 2024.
- Le Bureau du Conseil général a décidé de traiter le point concernant la taxe de séjour sans Commission. Les groupes devaient rapporter leurs questions directement au Bureau du Conseil général. Ce dernier a reçu les représentants d'Anzère Tourisme SA (ATSA) le 27 novembre dernier.
- Durant cette même séance, suite à la réponse donnée par la Municipalité dans le rapport de la Commission de gestion concernant le budget 2024 sur les infrastructures sportives, le Bureau du Conseil général a demandé au Conseil communal de présenter, pour la plénière de juin 2024, un crédit d'engagement pour le stade de Lényre.

**M. Christophe Beney** salue l'assemblée. Il suppose que la forte présence du public est en lien avec l'ordre du jour. Il remercie d'ores et déjà toutes les Commissions qui ont travaillé sur les différents dossiers qui sont à l'ordre du jour, leur implication et leur motivation. Il souhaite à tous de bons débats.

2	26	<b>Contrôle des présences</b>
---	----	-------------------------------

**M. Vivian Mottet** annonce la présence de 27 conseillers. Il y a 3 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

**3****27****Approbation de l'ordre du jour**

**M. Vivian Mottet** rappelle que l'ordre du jour est parvenu à chacun le 15 novembre, soit plus de 20 jours avant la séance plénière. Les différents rapports ont été envoyés le 27 novembre. À la suite du changement de date de la séance plénière, le Bureau du Conseil général a décidé de ne pas changer les délais d'envoi des dossiers afin de laisser à la Commission de gestion suffisamment de temps de travail.

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été demandée, l'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue et informations du Bureau
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 7 juin 2023
5. Présentation du Projet de la nouvelle école
6. Présentation du Plan financier 2024-2027
7. AV0 : Participation financière
8. Règlement taxe de séjour : Modification
9. Nomination de l'organe de contrôle
10. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
11. Approbation du budget communal 2024
12. Divers urgents

Aucun divers urgent n'est annoncé.

**4****28****Approbation du PV de la séance du 7 juin 2023**

Le PV est adopté par l'assemblée. **M. Vivian Mottet** remercie **M. Christophe Juilland** pour son travail.

**5****29****Présentation du Projet de la nouvelle école**

**M. Vivian Mottet** informe l'assemblée que, dans le cadre de la votation sur le crédit d'engagement de l'école, le Conseil communal a souhaité qu'une présentation soit faite au Conseil général lors de la plénière de ce jour.

**M. Christophe Beney** prend la parole en déclarant ne pas vouloir faire l'historique de ce projet, puisque que chacun a pu le suivre dans le cadre de la presse locale. Il rappelle tout de même que c'est le Bureau d'architectures des Ateliers du Passage de Fribourg qui a gagné le concours de l'extension de l'école de Botyre. Les projets ont été présentés au printemps dernier, à l'ancienne piscine couverte d'Anzère. Le public a eu accès également aux différents projets et notamment au projet qui a gagné le 1<sup>er</sup> prix. **M. Cyril Fasel**, l'un des deux architectes du Bureau d'architectures des Ateliers du Passage, est présent ce soir.

Il y a un travail conséquent qui a déjà été effectué depuis le début des travaux d'architectures pendant l'été. En revanche, ce projet n'est pas encore finalisé même si le travail, en collaboration avec la Commission de construction, a passablement avancé. Cette Commission a été nommée par le Conseil communal. Elle est également en relation avec la Commission ad hoc Ecole du Conseil général qui avait été nommée pour accompagner ce projet.

Aujourd'hui, l'idée est de présenter ce projet et de soumettre ce dossier au Conseil général. Libre ensuite au Conseil général, à travers sa Commission ad hoc, d'interpeller les architectes et la

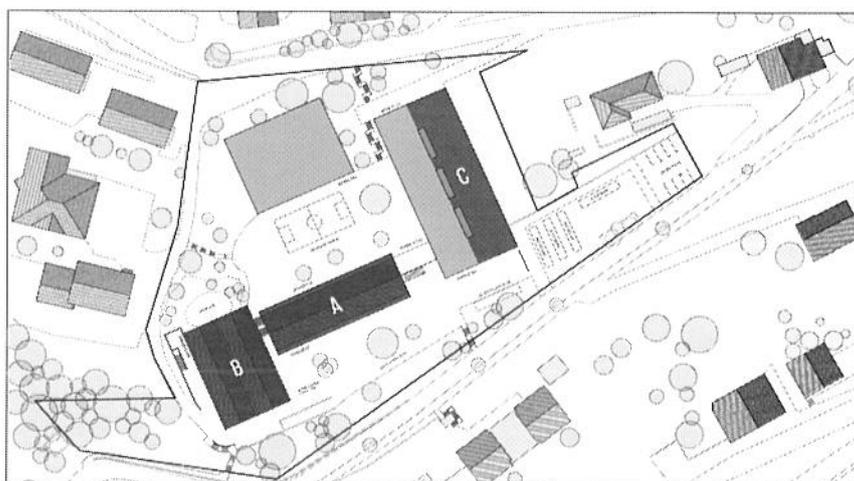
Commission de construction avant de présenter son rapport à la séance du 25 janvier 2024 durant laquelle sera voté le crédit d'engagement.

**M. Cyril Fasel** présente rapidement son Bureau d'architectes. Le Bureau a déjà eu la chance de pouvoir réaliser des bâtiments dans toute la Suisse romande. Par exemple, le cycle d'orientation à Planfayon dans le canton de Fribourg, une UAPE dans la région lausannoise, le cycle d'orientation à Martigny et une école primaire, assez similaire en taille à celle de Botyre, à Châtel-St-Denis dans le canton de Fribourg.

Il présente tout d'abord la situation existante avec les 3 bâtiments existants sur le site : le bâtiment A rénové en 2015, le bâtiment B qui est la salle de gymnastique et le C qui est le grand bâtiment en béton.

2 Le projet

Bâtiments existants



Communio d'Égypte | agencement de courto scolaire avec salle de gymnastique et UAPE du Dotyre | 05 décembre 2023

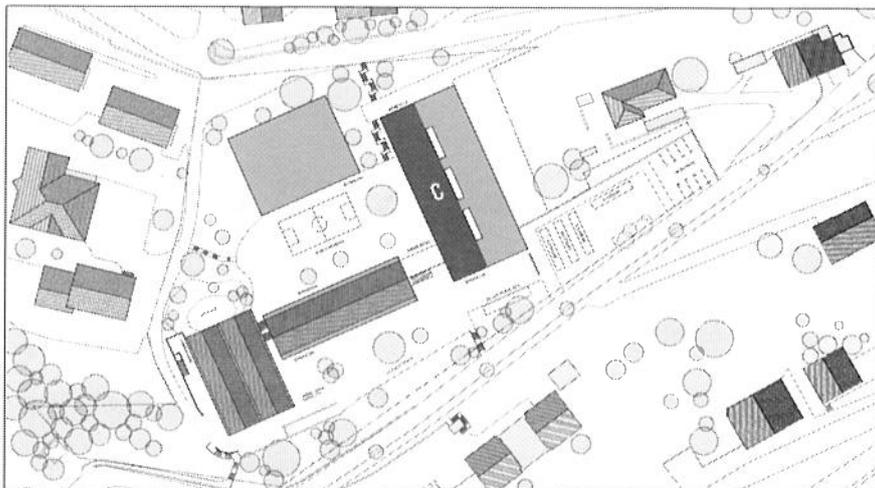
les ateliers du passage éné | architectes à Fribourg

Il passe ensuite à la situation future où on retrouve les 3 bâtiments existants avec : une extension des salles de classe (C), deux salles de gymnastique superposées (D) au nord et la rénovation de l'ancienne halle de gym en structure d'accueil (UAPE) (B). Les deux cours sont maintenues mais la cour du haut sera agrandie et revalorisée.

Le rez-de-chaussée donne sur la cour du bas avec trois entrées qui distribuent toutes les fonctions du bâtiment. Dans l'ancienne salle de gymnastique, on aura en bas le réfectoire avec sa cuisine de régénération. Au stade du concours, il avait été évoqué une cuisine professionnelle mais le choix s'est plutôt porté sur une cuisine de régénération qui est plus facile à utiliser et à mettre à disposition de la collectivité.

## 2 Le projet

## Agrandissement scolaire

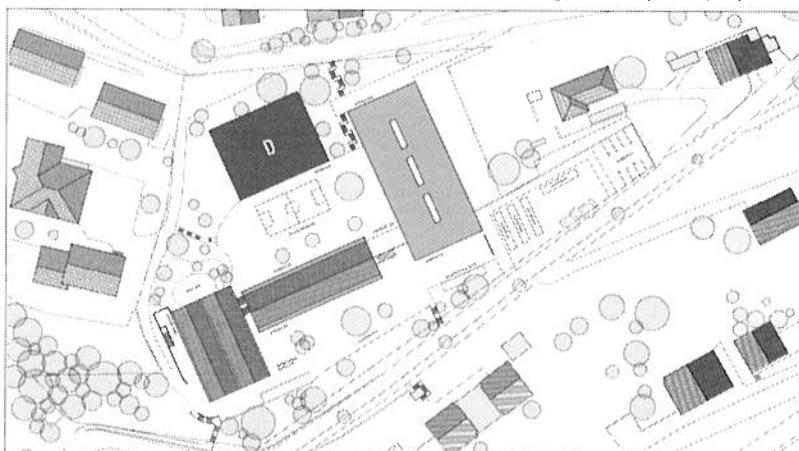


Commune d'Avenel | agrandissement du centre scolaire avec salle de gymnastique et UAPC de Batory | 05 décembre 2023

les ateliers du passage sûr | architectes à Fribourg

## 2 Le projet

## Nouvelles salles de gymnastique superposées

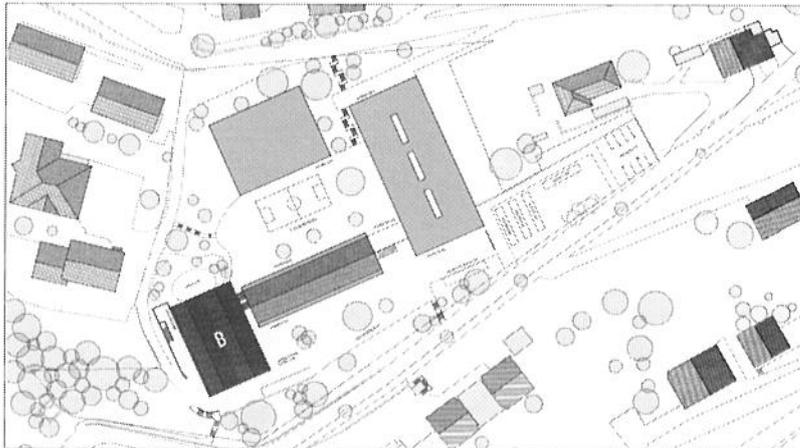


Commune d'Avenel | agrandissement du centre scolaire avec salle de gymnastique et UAPC de Batory | 05 décembre 2023

les ateliers du passage sûr | architectes à Fribourg

## 2 Le projet

## Transformation salle de gymnastique en UAPE



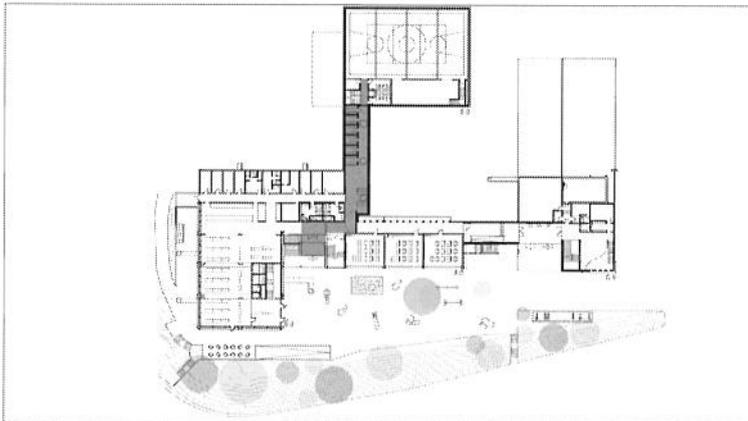
Commune d'Avant | agrandissement du centre scolaire avec salles de gymnastique et UAPE de Bèzyna | 05 décembre 2023

Site atelier du paysage s.a.r.l. | architectes à Fribourg

Au nord, on retrouve les salles de gymnastique superposées. On y trouvera une liaison chauffée entre l'ensemble des bâtiments dans laquelle sont intégrés les locaux de société. Les utilisateurs souhaitent pouvoir passer d'un bâtiment à l'autre, qu'importe le climat. Cette liaison permet aussi des interactions réfectoire - salle de gym, ce qui est un plus pour des utilisations extra-scolaires ou des manifestations.

## 2 Le projet

## Liaison chauffée avec locaux sociétés



Commune d'Avant | agrandissement du centre scolaire avec salles de gymnastique et UAPE de Bèzyna | 05 décembre 2023

Site atelier du paysage s.a.r.l. | architectes à Fribourg

Dans l'ancienne salle de gym, un plancher intermédiaire sera construit. Cette salle aura la fonction d'UAPE. Le bâtiment A ne sera pas modifié. Le bâtiment en béton (C), quant à lui, sera agrandi par la construction de nouvelles classes, sur les deux étages supérieurs.

Les deux salles de gymnastique n'auront pas la même hauteur. La hauteur minimum légale pour le scolaire est de sept mètres. La deuxième salle aura une hauteur de huit mètres.

En résumé, hormis les fonctions scolaires et les demandes qui ont été discutées au sein de la Commission de construction pour des utilisations extra-scolaires, le projet va permettre d'intégrer les éléments suivants : un réfectoire, qui pourrait être mis à disposition de la collectivité, des gradins dans la salle de gymnastique, des locaux de rangement pour les sociétés et, un local complémentaire pour un fitness. Il y aura probablement à finaliser un local complémentaire pour la



#### 4 Les coûts

#### Quand et comment sont calculés les coûts

Du général au particulier :

- |                                 |           |                         |
|---------------------------------|-----------|-------------------------|
| - Lors des études préliminaires | ± 25%     | avant le concours       |
| - Lors de l'avant projet        | ± 20%     | juste après le concours |
| - Après la phase de projet      | ± 10%     | à la fin de l'étude     |
| - Avant le début des travaux    | ± 5%      | 60% de soum. rentrées   |
| - A la fin des travaux          | prix réel | décompte final          |

**Le calcul des coûts se fait selon deux méthodes. On prend un inventaire des parties de bâtiments et on applique des prix au m3 ou au m2 basés sur des références précédentes.**

#### 4 Les coûts

#### Méthode de calcul utilisée

##### **Méthode 1 :**

- Inventaire des éléments par partie de bâtiment
- application de prix moyens au cube, mètre carré, et ou %

(Bases: écoles Champsec DG 2019 et Châtel-St-Denis DG 2017)

##### **Méthode 2 :**

- Inventaire par module
- (Le programme scolaire est basé sur des multiples ou sous-multiples de 72m2)
- Application d'un prix moyen par module (Bases Champsec et Châtel)

**Les deux méthodes ont amené à un montant d'environ 20 millions de francs. En revanche, les prix utilisés, les références étaient des prix d'avant Covid, d'avant les crises successives qu'on a vécues. Si les coûts de construction ont très peu évolué, les prix des matériaux, quant à eux, ont augmenté de 13% entre octobre 2020 et avril de cette année. Ce qui représente, pour le projet, une augmentation de +2.6 millions de francs.**

Il rappelle que son Bureau a vécu la même situation pour le projet de Planfayon. Le concours était en 2009, juste après la crise de 2008. Il y a aussi eu une montée assez conséquente des prix avant qu'ils ne stabilisent entre 2010 et 2020.

Il précise également que dans la construction, chaque élément de la construction est classé dans des catégories de frais de construction (CFC). Chaque catégorie est réévaluée de plus en plus précisément. Il y a neuf familles qui font l'entier des coûts. Le CFC 2 – Bâtiment, correspond au bâtiment, la construction du bâtiment en lui-même et c'est toujours le montant le plus élevé dans un devis. Le CFC 5 – Frais secondaires – concerne tout ce qui est frais annexes. Il y a CHF 600'000 de Divers et imprévus qui représentent 3 % du CFC 2. Il précise que dans le CFC 9 – Equipements, il y a aussi un montant pour le pourcent culturel qui est obligatoire pour obtenir les subventions cantonales.

Au total, le coût est estimé à 20.6 millions de francs auxquels s'ajoutent les 2.6 millions de francs, soit 22.6 millions de francs. Il y aura également deux déductions cantonales : la partie subventions pour la construction des bâtiments scolaires et toutes une série de subventions liées aux aides pour l'énergie, aux rénovations, aux installations, etc. Actuellement, la subvention est estimée à 3.4 millions de francs. Le calcul définitif sera fait, sauf erreur, lors du devis général avant le début des travaux. Le montant à charge de la Commune serait d'environ 19 à 19.5 millions de francs.

#### 4 Les coûts

Devis estimatif ± 20% selon la norme SIA

CFC 0 Terrain Terrain propriété de la commune	CHF 0.-
CFC 1 Travaux préparatoires Démolitions, installations de chantiers, terrassements, sous-œuvres etc	CHF 1'500'000.-
CFC 2 Bâtiment Constructions des nouveaux bâtiments; y compris honoraires	CHF 17'300'000.-
CFC 3 Equipements d'exploitations Erigens salle de gymnastique, cuisine du réfectoire, etc	CHF 450'000.-
CFC 4 Aménagements extérieurs Accès, places, jeux, plantations, maquages, etc	CHF 1'200'000.-
CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente Frais de procédures, assurances, taxes, divers et imprévus, etc	CHF 1'200'000.-
CFC 6 Frais de financement Non compris dans le devis	CHF 0.-
CFC 9 Equipement Mobilier des classes, UAPE et réfectoire, signalétique, oeuvre d'art, etc	CHF 950'000.-
<b>Total TTC</b> Tva 8,1%	<b>CHF 22'600'000.-</b>
Déduction subventions cantonales Subvention école: le programme scolaire et les salles de gymnastique - subvention énergie pour les locaux rénovés	CHF - 3'400'000.-
<b>Total à charge de la commune</b>	<b>CHF 19'200'000.-</b>

#### Au niveau des différentes étapes :

Le résultat du concours a eu lieu au printemps. Les Commissions se sont mises en place durant l'été et il y a eu plusieurs variantes de projet qui ont été faites. Les appels d'offres de « mandataires spécialistes » ont été lancés et cela va accompagner toute la phase de préparation. Pendant cette phase, les entreprises ne seront pas encore connues.

Ces mandataires ne pourront commencer leur travail que si le crédit d'engagement est accepté. S'il est accepté, il y aura une première partie où il faudra légaliser le projet, c'est-à-dire répondre à toutes les normes. Il y en a de plus en plus, que ce soit pour l'énergie, la mobilité ou la construction. La confirmation que le projet réponde aux normes et qu'il est légal est l'obtention du permis de construire. Pendant que le dossier circule au Canton, le Bureau d'architecture devra préparer, avec les planificateurs, le projet pour le chantier. C'est ce qu'on appelle la préparation d'exécution. Il y aura toutes les phases d'appel d'offres et c'est à ce moment-là que pourront soumissionner les entreprises avec, comme objectif, un début des travaux à la fonte des neiges de l'hiver 2024-2025.

La durée des travaux va dépendre de l'étapage et celle-ci interviendra justement durant le développement du projet. C'est à ce moment-là que l'on va pouvoir peser les intérêts, enjeux et contraintes, tout en maintenant le site en activité et en tenant comptes des activités sur ce site. Il faudra gérer les conflits de chantier.

Au final, le complexe sera entièrement mis à jour. Il y aura deux nouvelles salles de gymnastique, des espaces qui seront adaptés, des espaces extérieurs adaptés en taille et en aménagement. La structure d'accueil, soit l'UAPE, sera également adaptée aux besoins actuels. La Commune pourra profiter du projet pour mettre des locaux à disposition pour la collectivité. D'autres éléments sont à prendre en compte, comme la mise à jour aux normes parasismiques de tout le site. Ce qui n'est pas le cas actuellement (la vieille salle de gymnastique a de graves défauts parasismiques). Ainsi, l'ancienne halle, avec l'introduction de l'UAPE, sera complètement mise aux normes énergétiques. Elle a 40 ans et il fallait la rénover de toute façon. **M. Cyril Fasel** termine son exposé en constatant que la Commune aura un complexe scolaire à neuf pour les prochaines années.

**M. Vivian Mottet** précise qu'une Commission ad hoc concernant ce projet a été nommée et a suivi le développement de ce projet durant tout le processus. Celle-ci va travailler pendant un mois afin de pouvoir rendre son rapport pour le prochain Conseil général.

**M. Roman Kudinov** voudrait savoir pourquoi la Commission ad hoc n'a pas pu avoir une personne présente lors des séances de la Commission de construction afin d'avoir le suivi du projet et de pouvoir poser des questions directement sur place.

**M. Christophe Beney** répond qu'il y a une Commission de l'exécutif et une Commission du législatif. A sa connaissance, il n'y a pas de situation où, dans le cadre de la gestion d'un projet comme celui-là, on mélange une Commission de l'exécutif et une Commission du législatif pour débattre et discuter avec les architectes qui développent un projet. Le Conseil communal assume totalement que ce soit la Commission de construction qui a des relations privilégiées et fréquentes avec les architectes. Il rajoute que des informations ont été fournies à la Commission ad hoc du Conseil général. Il pense que l'important, par rapport à cette situation, c'est de faire un bilan du fonctionnement par la suite. Selon lui, la Commission ad hoc est aujourd'hui au courant en grande partie du projet et c'est à elle de solliciter et d'interpeller la Commission de construction, respectivement les architectes, pour qu'elle puisse faire son travail et arriver avec une proposition définitive en janvier de l'année prochaine.

**M. Roman Kudinov** ajoute que, sauf erreur de sa part, il n'a jamais été question que le membre présent fasse des propositions et intervienne dans les débats mais qu'il soit présent juste pour poser des questions. Le but était simplement d'obtenir les informations nécessaires. Car, d'après les informations qu'il a eues, ce n'est pas si facile d'obtenir les informations de la part de la Commission de construction.

**M. Vivian Mottet** répond qu'il avait été discuté de cette séparation des pouvoirs. Il est clair que c'est difficile de nommer une personne de l'exécutif et une autre du législatif dans la même Commission. C'est pourquoi le Bureau du Conseil général a décidé de nommer cette Commission ad hoc.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** revient sur la mention d'un fitness au sommet de la salle de gym. Ce n'est certainement pas prévu pour des enfants âgés de 4 à 12 ans. Cette salle semble donc plutôt destinée à un usage externe et il se demande comment les utilisateurs y accéderont.

**M. Cyril Fasel** répond qu'il s'agira effectivement d'un usage externe qui ne serait pas prévu pour les enfants. Sauf erreur, ce serait en remplacement du fitness existant dans les abris et qui risque de ne pas pouvoir y rester. L'accès se fera par la cage d'escalier de la salle de gym.

**M. Christophe Beney** complète en précisant que l'utilisation sera encore à définir. Ce pourrait être, comme actuellement, une salle de fitness gérée par la société d'athlétisme. Chacun peut y accéder moyennant le paiement d'une cotisation. On peut imaginer toutes sortes de solutions. Par exemple, une utilisation uniquement pour les sociétés et qui serait accessible, comme les autres salles de gym, hors des heures de cours. Cela reste à définir. Selon lui, le principe de l'utilisation d'un espace pour cette fonction paraît tout-à-fait intéressante.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** se pose la question de savoir comment seront réglés les accès et la circulation entre les écoles et le public. Il y aura un accès par une cage d'escalier qui donne accès aux salles de gymnastique et au fitness. Aujourd'hui, on sait la complexité pour donner ou partager des accès pour les différentes fonctions ou les différents publics. Il se pose la question de savoir si c'est très approprié, pour un centre destiné aux enfants, de laisser un libre accès ou un accès plus ou moins libre à des personnes qui ne sont pas des enfants.

**M. Cyril Fasel** répond que c'est un enjeu politique et qui est peut-être du ressort de la Direction des écoles. Actuellement, certains locaux, par exemple les salles de gym, sont déjà à disposition des sociétés à partir de 16 heures ou 17 heures. Il y a de toutes façons, dans ce genre de locaux, des personnes extra-scolaires qui viennent et qui les utilisent. Aujourd'hui, on a la chance de pouvoir utiliser des technologies comme les badges ou des éléments de contrôle plus adéquats plus faciles à mettre en place que par le passé. Ce serait à travers ces moyens-là que l'accessibilité devrait être gérée. Et, comme l'a dit **M. Christophe Beney**, l'accessibilité ne serait possible qu'à partir de 16h30 voire 17 heures.

**Mme Christèle Bastian** questionne par rapport à l'assainissement des bâtiments qui datent de 1991, notamment au niveau de l'amiante. Est-ce que ces coûts ont déjà été compris dans le bilan financier total de la rénovation ?

**M. Cyril Fasel** répond qu'actuellement il n'y a pas de coût prévu, dans le sens où on ne sait pas réellement ce qu'il y aura. Des diagnostics vont être faits mais on peut s'attendre à, selon l'exemple de plusieurs analyses faites à Fribourg dans des bâtiments de taille et d'âge similaire, des montants de l'ordre de CHF 0 à CHF 300'000.

**M. Lucas Dussex** prend la parole et pose la question suivante. En admettant qu'il y ait 150 spectateurs, plus les membres des sociétés organisatrices et les participants, il n'y aura pas assez de places de parc. Où pourrait-on parquer les véhicules supplémentaires dans le secteur Botyre ?

**M. Cyril Fasel** répond qu'en cas de manifestation, si on cumule les places fixes et occasionnelles, on arriverait à une centaine de places. En partant de l'idée qu'il y a deux personnes par véhicules, cela ferait donc entre 200 et 250 personnes. Dans la salle de gymnastique qui comportera les gradins, on ne pourra pas dépasser les 299 personnes. En effet, à partir de 300 personnes, il y a des enjeux liés aux normes incendie qui vont engendrer des coûts disproportionnés. Il y aurait donc un maximum 290 personnes et on arrivera à couvrir, avec les places à disposition, plus des 2/3 des besoins. En revanche, il n'a pas encore de réponse pour le tiers restant.

**M. Christophe Beney** précise qu'en parallèle, dans le cadre du projet Agglo Botyre-St-Romain, il y a également des réflexions qui touchent aux places de parc dans toute la zone de Botyre. Diverses options se dégagent : la place de la Scie pourrait être agrandie ou d'autres options novatrices pourraient voir le jour. On pourrait imaginer des places de parc dans un giron pas très éloigné de l'école. Comme pour tout, cela aura un coût. Une présentation pourrait être faite lors de cette législature et qui permettrait de compléter cette problématique de parking.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** demande si, au niveau de la salle de gymnastique, la configuration ne permet pas à la salle de bénéficier de lumière naturelle. Il n'y a pas d'espaces qui permettent le passage de la lumière naturelle dans la direction de la surface de jeux. De quelle lumière bénéficiera cette salle de gym ?

**M. Cyril Fasel** répond que la salle du haut aura la lumière du nord, qui est la plus souhaitée. Les lumières du sud, dans les salles de sport, sont souvent dérangeantes. La salle du bas sera effectivement en second jour, à travers l'espace gradin-foyer. Ce qui n'est pas exceptionnel dans le sens où les grandes salles se retrouvent souvent dans une configuration liée à une galerie sur tout le tour.

**M. Vivian Mottet** passe la parole à **Mme Mariève Ballestraz Blanc** qui questionne concernant l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Dans les classes, il y a souvent des élèves blessés avec des béquilles. Et plus on multiplie les étages et plus c'est compliqué pour ces personnes. Elle imagine qu'il est prévu un ascenseur. Cela lui paraît judicieux, y compris pour l'accès aux zones de détente et de sports. Elle aimerait avoir plus de précisions sur cet aspect-là.

**M. Cyril Fasel** répond qu'effectivement le site étant très en pente, c'est très compliqué d'y accéder et/ou d'avoir des rampes pour accéder à chaque espace. Depuis la cour du bas, il y a différentes entrées dans le bâtiment. On peut également utiliser les ascenseurs existants du bâtiment actuel. Il y aura aussi un ascenseur dans l'espace de la salle de gymnastique qui va distribuer tous les niveaux et un autre ascenseur dans l'ancienne salle de gym pour se déplacer à l'intérieur des bâtiments. A l'extérieur, depuis la cour du bas, l'accès sera relativement facile. Pour celle du haut, ce sera plus difficile. Actuellement il y a un escalier qui n'est pas vraiment aux normes. Il devrait bénéficier d'un palier intermédiaire. De plus il y a une grande hauteur et c'est difficile d'accès. Une étude est faite quant à la possibilité d'offrir un accès « livraisons secondaires de service » avec un véhicule. Ce serait une possibilité d'accès à la cour du haut. Même si cela n'est effectivement pas idéal, cela permettrait ainsi aux élèves d'avoir accès à tous les niveaux et à tous les espaces des bâtiments. Les éléments liés aux usages extra-scolaires ont été largement débattus : jusqu'à combien de personnes peut-on accueillir, quels espaces peut-on offrir ? Mais le site est serré. Plus on cherchait à agrandir cet espace lié à la salle de gymnastique avec les gradins, plus on commençait à réduire la cour. À ce moment-là, ce sont les utilisateurs de tous les jours qui auraient été préterités. Il a fallu pondérer et mettre en avant les intérêts de chacun.

**M. Vivian Mottet** remercie **M. Cyril Fasel** pour la présentation et rappelle que le crédit d'engagement sera voté lors de la séance plénière du 25 janvier 2024. Il encourage les groupes de poser leurs questions aux membres de la Commission ad hoc afin que son rapport soit le plus complet possible.

**M. Christophe Beney** réitère que le Conseil communal, les architectes et la Commission de construction sont à disposition pour tout échange ou toutes questions, que ce soit de la part de la Commission ad hoc ou du Conseil général.

**M. Vivian Mottet** rappelle que, selon l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes, article 30, alinéa 2, « Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général avant la présentation du budget ».

**M. Christophe Beney** prend la parole et fait un point de situation par rapport à l'établissement de ce plan financier 2024-2030. Le Conseil communal s'était engagé l'année dernière à effectuer un plan financier sur 7 ou 8 ans au lieu de 3 ou 4 ans. Ainsi il permettrait de donner une perspective plus profonde des souhaits, des ambitions et de la vision de l'exécutif. Ce travail n'a pas pu être effectué comme souhaité pour différentes raisons, notamment en raison du départ du comptable de la Commune, **M. Raphaël Cotter** en fin d'été. Il a été remplacé par **M. Christian Salamin**, Responsable du service des finances. Le Conseil communal a souhaité se doter de compétences financières plus pointues pour l'accompagner dans des dossiers tels que présentés ou qui sont à venir. Le travail n'a pas été fait comme souhaité, mais le Conseil communal s'engage à affiner ce plan financier.

Les tableaux habituels se trouvent dans ce plan financier. Le Conseil communal n'arrive pas encore aujourd'hui à les développer de manière fine mais il s'y attelle avec l'aide de **M. Christian Salamin**.

**M. Christophe Beney** met en exergue la note d'introduction au plan financier. Celle-ci explique le cumul des intentions du Conseil communal. Ces intentions sont ambitieuses et ne seront probablement pas toutes réalisées durant la période 2024-2030. Cependant, elles mettent en évidence les différents types d'investissements. Il y a des investissements incontournables comme les CHF 438'000 pour la STEP puisque ce sont les dix années de subventions d'investissements que la Commune paye aujourd'hui à la STEP de Chandoline, au lieu de payer 4 millions de francs directement. Ou les frais de routes cantonales, par exemple. C'est un montant facturé que nous transmet le Canton et que la Commune doit payer. Ce sont des frais absolument incontournables.

Ensuite, il y a des investissements variables, tels que l'achat de bien-fonds, de véhicules, tels que les frais de construction des routes communales, l'éclairage public ou la gestion des déchets. Ce

sont des investissements que doit consentir la Commune mais qui peuvent être évalués en fonction de son intérêt ou de ses capacités financières. Concernant les routes cantonales ou communales, la Commune peut les financer à hauteur de CHF 700'000 ou d'1 million de francs par année. Mais, elle peut aussi investir CHF 100'000 ou CHF 200'00 francs par année.

Ensuite, il y a les investissements qui sont dans les amortissements autofinancés tels que le réseau d'eaux et les eaux usées. Si on fait le calcul de tous ces investissements, ils représentent plus ou moins la marge d'autofinancement de la Commune qui tourne autour de 2.3 à 2,4 millions de francs.

Il présente ensuite la liste des investissements à consentir, mais précise qu'il y a peu de possibilité de jouer sur la marge. Le Conseil communal souhaite montrer dans cette introduction deux positions : soit la Commune consent ses investissements pour maintenir ses infrastructures, soit elle s'engage dans un cycle d'investissement plus important, sur des projets, comme l'école par exemple.

Il donne des explications sur plusieurs projets, comme celui au Proz de Savioz où la Commune souhaiterait construire la halle des pompiers, le bâtiment des travaux publics et le centre de tri intercommunal. Il y a également le projet de l'agglo qui, aujourd'hui, est en cours et qui devrait coûter environ 1.5 millions de francs. Il y a également des projets au niveau du cimetière, au niveau des torrents et un autre gros investissement, le projet du captage des eaux, de la Combe des Andins. En cumulant ces différents montants, on obtient un total d'environ 40 millions de francs. Selon lui, c'est probablement illusoire et irréalisable, la Commune n'ayant pas les compétences pour pouvoir réaliser tous ces projets. Le Conseil communal souhaitait présenter sa vision de futurs investissements.

Encore un point intéressant sur l'histoire de la Commune. En 1994, il y a tout juste 30 ans, son chiffre d'affaires se montait à 10 millions de francs pour un excédent de charges à CHF 147'000. Aujourd'hui, en 2022-2023, le chiffre d'affaires passe à 23 – 24 millions de francs, il a donc plus que doublé en 30 ans, pour un excédent de recettes de CHF 715'000. Plus intéressant, le bilan communal à l'époque était de 50 millions de francs, ce qui est en fait similaire au bilan communal aujourd'hui. Ce qui démontre qu'on a eu une politique d'amortissements, obligée, mais intéressante. La Commune a le même bilan aujourd'hui qu'en 1994, alors que les fonds propres en 1994 étaient de 14 millions de francs et aujourd'hui de 25 millions de francs. Les intérêts passifs des emprunts étaient de CHF 820'000 en 1994 pour 34 millions de francs d'emprunt. Quant à 2022, il y avait CHF 66'000 d'intérêts passifs pour un montant d'emprunt de 7 à 8 millions de francs. Il faut s'imaginer qu'en 1994, il y avait CHF 800'000 d'intérêts pour 34 millions de francs d'emprunt et à l'époque, la Commune n'avait pas encore acheté les remontées mécaniques. Les prédécesseurs du Conseil communal ont décidé et ont pris les risques qu'il fallait pour construire la STEP, l'école, le home, ce qui a amené à ce niveau d'endettement relativement important.

Aujourd'hui, le Conseil communal se demande si la Commune est en mesure de relancer un cycle d'investissement aussi ambitieux pour ces 10 à 15 prochaines années. Ce sera probablement le prochain Conseil communal et la prochaine législature du Conseil général qui pourront finalement décider et valider les choix d'investissements de la Commune. Evidemment, l'endettement communal va augmenter, sauf si on ne réalise ni l'école ni aucun des projets mentionnés auparavant et qu'on s'en tient aux investissements qui permettent à la Commune de vivre et de maintenir ses infrastructures au niveau où elles sont actuellement. C'est cela qu'il faudra décider ensemble. Le Conseil communal fera bien sûr des choix qui seront soumis au Conseil général. Ce sera bien évidemment au Conseil général de valider les propositions effectuées.

Il termine sa présentation en réitérant la volonté du Conseil communal de présenter de manière transparente le fruit de ses réflexions ainsi que la volonté et les intentions de chacun des dicastères.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** salue l'effort réalisé par le Conseil communal pour la présentation de ce plan financier avant le budget et qui permet d'ouvrir ainsi des débats futurs sur la nécessité et la capacité à supporter les investissements planifiés, ainsi que leur priorité. Ce plan financier est très ambitieux et peut-être aussi optimiste. Il relève quelques points : 16% des augmentations des revenus de 24 à 29 millions de francs sont essentiellement sur les revenus fiscaux et les taxes ; il

relève une stagnation des charges de transfert, fortement liées au nombre d'habitants qui passent de 4'250 à 4'880 ; il relève aussi une progression inférieure à 2% des charges de personnel et des biens et services contre 4% ces dernières années. La lecture de ce plan financier n'est pas aisée, elle pourrait être facilitée avec un détail sur les dépenses et recettes des investissements prévus.

**M. Christophe Beney** prend la parole et pense avoir répondu à la question via ce qui a été mentionné précédemment.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** répond que sur l'optimisme du plan financier, il n'y a pas eu de message à ce sujet. Par exemple, au niveau du projet de l'école, il y aura un coût et des charges en plus de l'investissement de 19 millions de francs. Selon lui, il n'y pas que les intérêts et le remboursement de la dette à prendre en compte. Il y a aussi les charges de fonctionnement. Et cela, on ne le voit pas par investissement dans le plan financier.

**M. Christophe Beney** répète que le Conseil communal n'a pas eu encore la traduction des conséquences budgétaires d'exploitation et de fonctionnement de tous ces investissements. **M. Christian Salamin** a commencé le 1er octobre de cette année. Entretemps, le Secrétaire communal a eu un souci de santé et a dû s'absenter. Le Conseil communal a eu beaucoup d'autres priorités, ce qui ne lui a pas permis de présenter un plan financier comme souhaité et le regrette. Aujourd'hui, ce plan a au moins le mérite de mettre en avant un certain nombre d'ambitions que pourrait avoir le Conseil communal. Il est ambitieux, peut-être totalement exagéré. Le Conseil communal est conscient que la Commune n'arrivera certainement à tout réaliser pour des questions de capacités financières et de mise en œuvre. L'affinement de la partie du budget de fonctionnement sera effectué ces prochains mois avec l'aide de **M. Christian Salamin**.

**M. Vivian Mottet** rappelle que le Bureau du Conseil général a nommé la Commission de gestion afin de traiter cet objet. Il passe la parole à **Mme Mariève Ballestraz Blanc**, Présidente de la Commission de gestion, qui remercie tous ses collègues de la Commission de gestion et salue leur participation assidue depuis le début de cette législature.

En préambule, la Commune demande au Conseil général de valider les propositions de soutien de la réfection de la place du Village AV0 et du parking souterrain. Les propositions sont formulées comme suit :

- |                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| • Financement à fonds perdus       | CHF 800'000   |
| • Cautionnement de crédit bancaire | CHF 2'200'000 |
| • Cautionnement de crédits NPR     | CHF 1'000'000 |
| • Prêt remboursable AV0            | CHF 1'000'000 |

La Commission de gestion a dès lors reçu le mandat du Bureau du Conseil général de se prononcer sur un accord de principe relatif au projet.

**M. Philippe Petigas** lit la suite du rapport de la Commission de gestion. La Commission de Gestion s'est réunie à 3 reprises, dont une fois sur place, pour une visite et rencontre des représentants de la Fondation AV0, de la direction d'Anzère Tourisme SA et d'un représentant du Conseil communal. Elle remercie les personnes citées pour leur disponibilité. Tous les documents complémentaires requis ont été fournis par les initiants. La Commission de gestion a pu procéder à l'analyse du dossier dans de bonnes conditions.

Pour rappel, la Fondation Place du Village AV0 est propriétaire des parcelles sur lesquelles se trouvent la place du village et au-dessous de laquelle un parking public-privé est situé. Des servitudes de passage en faveur de la commune d'Ayent sont constituées sur les parcelles composant la place du village et le parking souterrain (voir dossier présentation AV0 - plan Anzère village). Chacune de ces parcelles est détenue par un certain nombre de copropriétaires.

Lors de sa visite sur place, la Commission de gestion a pu constater qu'une rénovation sera nécessaire à terme. La place du village constitue un atout indéniable pour la station. La rénovation et modernisation des lieux augmenteraient considérablement son attractivité.

### Préambule

En préambule et pour rappel, les deux projets sont liés, l'assainissement de l'étanchéité du parking ne pouvant s'effectuer sans intervenir sur la place du Village AV0.

La Commission de gestion a pris bonne note des informations communiquées par le Conseil communal et surtout des documents très complets fournis par la Fondation AV0 dont voici l'analyse.

### Investissements

Le coût total du projet est devisé à CHF 5'922'268. L'estimation a été réalisée par 3 bureaux d'ingénieur (DV & Architectes Associés, Editech SA, IG Group) en 2019.

Lors de la rencontre avec les initiants, la Commission de gestion a demandé si l'estimation (2019) avaient été révisée en prenant en compte l'inflation (Indice fédéral d'évaluation, source OFS 2023, env. + 15% entre 2019 et 2023). En réponse, les initiants ont informés la Commission de gestion que le projet est plafonné au montant budgété. Si des surcoûts ou imprévus devaient intervenir, des réductions seraient opérées sur les aménagements.

Selon les initiants, le financement est assuré par un appel de fonds auprès des copropriétaires de places de parc, du fond de réserve de la fondation AV0, d'une participation de la Commune d'Ayent pour les fonds propres. Le solde est financé par des emprunts bancaires cautionnés, un prêt de la Commune d'Ayent et un prêt NPR cautionné de l'Etat du Valais selon tableau présenté ci-dessous et comptabilisant un montant total de CHF 5'922'300.

### Remboursement

Le plan de remboursement des emprunts contractés par la Fondation AV0 (CHF 4'200'000) et cautionné par la Commune d'Ayent s'articule autour de 3 axes et s'étale sur 30 ans :

- Participation subsidiaire des copropriétaires
- Revenu du parking
- Contribution ATSA (modulable)

		annuités	durée/an	
Plan de remboursement	Copropriétés Anzère-Village	75'000.00	30	2'250'000.00
	Parkings Anzère-village	60'750.00	30	1'822'500.00
	Anzère Tourisme SA, minimum	30'000.00	25	750'000.00
	-/- charges financières			-622'500.00
				<hr/> 4'200'000.00

### Montant à la charge de la collectivité

Dans le plan de financement du projet, en plus de la participation de CHF 800'000, la Commune d'Ayent devrait accorder un prêt de CHF 1'000'000 à la Fondation AV0. Au vu de la faible marge d'autofinancement des comptes de la commune et des projets en cours, la Commune d'Ayent devra probablement avoir recours à l'emprunt pour octroyer le prêt demandé.

La Commission de gestion a estimé l'impact, sur 30 ans, de la charge d'intérêts selon le plan de remboursement proposé par les initiants. Les taux d'intérêt pouvant fortement fluctuer, la Commission de gestion a considéré le taux actuel de 3% pour la simulation.

Le montant total à la charge de la collectivité serait donc :

- Participation au fonds propres CHF 800'000
- Intérêts sur emprunt finançant le prêt CHF 1'000'000.- (estimation) CHF 350'000
- **TOTAL (+ caution sur emprunt AV0 CHF 3'220'000)** CHF 1'150'000

### Conclusion

Après analyse du dossier, la Commission de Gestion estime que l'engagement de la Commune est raisonnable au vu de l'amélioration apportée à cette importante infrastructure touristique.

A la majorité, la Commission de Gestion recommande au Conseil général d'accepter la demande du Conseil communal sous réserve des 3 conditions suivantes :

**Condition 1** : Le Conseil communal obtient une confirmation formelle par les initiants que la part de capital propre soit garanti auprès des copropriétaires.

**Condition 2** : Le Conseil communal obtient une confirmation formelle de l'engagement des initiants à respecter le plafond de CHF 6'000'000 du coût devisé du projet.

**Condition 3** : Le Conseil communal doit obtenir une garantie que la répartition des engagements financiers privé/public pour l'aménagement de la Place du Village reste proportionnelle à celle fixée par les initiants.

Le prêt et les cautionnements ne pourront être accordés qu'une fois ces 3 conditions confirmées.

Afin de permettre un suivi de l'évolution de ce dossier, la Commission de gestion demande au Conseil communal que le Conseil général en soit tenu informée ponctuellement.

**M. Christian Savioz** répond aux 3 conditions posées par la Commission de gestion. Une réponse doit être décidée lors d'un prochain Conseil de fondation sur le principe de la condition n°1, soit une confirmation formelle des initiants que la part de capital propre soit garantie auprès des copropriétaires. Cette condition sera définitive lorsque le dossier aura été approuvé par les propriétaires des garages. Aujourd'hui, ce n'est pas possible de donner une garantie parce que chaque copropriétaire de garage devra décider de participer à cette partie.

Pour la condition n° 2, soit la confirmation formelle de l'engagement des initiants à respecter le plafond à 6 millions de francs, une partie de la réponse a déjà été donnée lorsqu'on parlait des 15% supplémentaires. Il était très important de savoir que la responsabilité incombe au Conseil de fondation de respecter le plafond de 6 millions de francs. Cet engagement avait été pris par le Conseil de fondation. En plus, un membre du Conseil communal d'Ayent siège au Conseil de fondation et son mandat est de surveiller les dépenses. Durant cette période, c'est **M. Christian Savioz** qui représente la Commune. La condition n°3 concerne la garantie que la répartition des engagements financiers privé/public pour l'aménagement de la Place du Village reste proportionnelle à celle fixée par les initiants. La compréhension qui a été faite par les membres du Conseil de fondation est que si les coûts seraient moindres, il y aurait moins de participation de la Commune. Il demande si c'est le sens de la question.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** prend la parole au nom de la Commission de gestion et remercie **M. Christian Savioz** d'ouvrir le dialogue. Ces conditions ne sont pas sorties de nulle part. La Commission de gestion a rencontré les membres du Conseil de fondation, a eu une présentation très complète et a eu accès à toutes les pièces. Ces conditions proviennent du dossier soumis par l'exécutif et de toutes les pièces apportées par la fondation et les personnes concernées par ce dossier. En fait, la condition n° 3 découle de l'avis de droit du cabinet-notaire dans lequel il est mentionné un principe de proportionnalité dans les investissements des uns et des autres. Et c'est pour cela que la Commission de gestion a jugé utile de fixer noir sur blanc ce principe de proportionnalité.

**M. Vivian Mottet** reprend la parole et résume l'intervention de **Mme Mariève Ballestraz Blanc** de la manière suivante : « ce qui est prévu pour les garages va pour les garages et ce qui est prévu pour la place est attribué à la place. »

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** confirme. La Commission de gestion veut garantir le fait que l'utilisation publique reste malgré les servitudes qui passent sur la place du Village. Cette place est une grande plus-value pour l'attractivité de la station d'Anzère. Et, par conséquent, la Commission de gestion ne voudrait pas que l'investissement s'engouffre dans les garages et veut cette garantie de proportionnalités.

**M. Christian Savioz** répond que le Conseil de fondation en prendra acte et devra prendre une décision.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** complète, pour la condition n° 2, que le plafond devisé à 6 millions de francs a été évoqué. C'est important que ce soit aussi soit formalisé.

**M. Christophe Beney** reprend la parole par rapport à cette dernière remarque concernant le point 2. Il comprend tout-à-fait que la Commission de gestion impose à la Commune de ne pas aller au-delà de CHF 800'000 ou du million de franc, cela serait tout à fait légitime. Mais le Conseil communal aura de la peine à s'engager sur le respect de ce plafond vis-à-vis des initiants surtout que le projet est à CHF 6'350'000. L'augmentation sera gérée par les initiants. C'est encore légitime de demander à la Commune de ne pas aller au-delà de CHF 800'000 ou du million de franc de cautionnement. Il nuance concernant le cautionnement car cela pourrait aussi être difficile. Surtout si les initiants ont besoin de CHF 500'000. Selon lui, la Commune devrait tout de même les cautionner. Il se demande comment exiger que le projet ne dépasse pas 6 millions de francs, surtout si le projet se fait dans 3 ans. Avec le renchérissement, il sera peut-être à 7 millions de francs pour réaliser à la fois la partie de l'assainissement des garages et finaliser une place de village comme tout le monde le souhaite et qui représente un fleuron touristique de la station.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** répond que ces 6 millions de francs ne sortent pas de l'imagination de la Commission de gestion. Ce montant a été formulé lors des rencontres, notamment avec les initiants.

**M. Christian Savioz** répond que, comme dans tout projet, il y a un budget. Il se demande si l'on peut exiger de l'autorité communale d'exiger de la part des initiants que le projet ne dépasse pas 6 millions de francs pour justifier le soutien que la Commune doit apporter. Si le budget passe à 6.5 millions de francs que va-t-il se passer ?

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** relève que le projet présenté aujourd'hui est devisé à 6 millions de francs. Il faudra en discuter plus tard si un crédit complémentaire devait être voté. Ces conditions 2 et 3 sont liées au principe de proportionnalité et au plafond. La Commission de gestion a fait des simulations quant à ces possibilités et en a tenu compte. Elle espère que les conditions seront acceptées. La Commission de gestion encourage le Conseil général de faire un pas dans le sens du projet des initiants.

**M. Christian Savioz** la remercie pour ces précisions et pense que le Conseil de fondation est très conscient qu'il n'y a pas que la Commune qui finance ce projet et, que s'il devait y avoir des dépassements, il faudra faire le tour de toutes les personnes et copropriétaires de garages. Le Conseil de fondation est vraiment conscient que la limite devrait rester à 6 millions de francs et qu'on ne pourra pas dire qu'on ajoute 2 ou 3 choses sans prendre en compte les conséquences. Il ne peut pas donner une garantie aujourd'hui, mais la volonté est de rester dans cette enveloppe.

Pour le Centre, **M. Gérald Ducrey Nendaz** annonce qu'il suit les recommandations de la Commission de gestion mais est d'avis qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Il refuse l'entrée en matière.

**M. Vivian Mottet** demande confirmation à **M. Gérald Ducrey Nendaz** si le Centre refuse l'entrée en matière. **M. Gérald Ducrey Nendaz** confirme le refus.

Pour le PS, **M. Samuel Morard** remercie la Commission de gestion pour son travail et accepte l'entrée en matière.

Pour l'UDC, **M. Roman Kudinov** refuse l'entrée en matière et demande le vote à bulletin secret.

Pour le PLR, **M. Guillaume Morard** accepte l'entrée pour matière.

**M. Vivian Mottet** demande aux scrutateurs de faire passer l'urne. L'entrée en matière est acceptée par 17 oui 9 non. Il ouvre le débat.

**M. Roman Kudinov** demande à la Commission de gestion, vu que les conditions ne sont pas respectées, si elle souhaite changer ses conclusions ou non.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** rappelle que les conditions sont maintenues et relit l'avant-dernière phrase : « Le prêt et les cautionnements ne pourront être accordés qu'une fois ces 3 conditions seront confirmées. » La Commission de gestion est consciente que pour les initiants le plus dur reste à venir : ils vont devoir rencontrer toutes les parties. La Commission de gestion souhaite donner un signal positif de la part de la Commune mais que le soutien soit soumis à

condition. Elle demande entendre **M. Christian Savioz** et qu'il soit protocolé que les 3 conditions ont été entendues par le Conseil communal.

**M. Christian Savioz** répond que le Conseil communal a reçu les 3 conditions et les a transmises au Conseil de fondation qui devra donner une réponse définitive par rapport à ces conditions. Selon les premières discussions avec le Conseil de fondation, il n'y a pas de raison de ne pas accepter ces conditions, mais il ne peut pas répondre pour les autres.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** répond que pour la Commission de gestion la réponse est recevable. La Commission de gestion demande que cela soit protocolé. Dans cette réponse, on ne peut que recommander au Conseil général d'accepter l'initiative de l'AV0 et la démarche préliminaire.

**M. Vivian Mottet** reprend la parole et attend la réponse officielle du Conseil de fondation de l'AV0. Celle-ci sera communiquée aux membres du Conseil général.

**M. Roman Kudinov** annonce, qu'étant donné que l'institution du Conseil général a été bafouée et que les conditions n'étant pas acceptées, que le groupe UDC demande de refuser la participation financière et demande le vote à bulletin secret.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** trouve que ces conditions sont prises à la légère et trouve dommage dans le sens où la Commune s'engage à soutenir ce projet. La Commune, ou du moins le Conseil général, ne discute pas cet engagement et, par sa Commission de gestion, soutient pleinement cet engagement avec juste comme demande de s'engager sur 3 conditions. Il regrette le fait qu'il n'y ait pas de convention. La Commune va s'engager financièrement de manière importante, sans rien, sans conditions, parce que trop contraignante. C'est un point dommageable dans le processus politique.

**M. Vivian Mottet** précise que la question qui sera posée lors du vote final portera sur l'acceptation de la demande de financement de l'AV0 telle que proposée par la Commission de gestion, c'est à dire avec les 3 conditions. C'est donc la volonté de la Commission de gestion et du plénum que ces 3 conditions soient respectées. Et ce sera par le vote que l'on fera respecter ces 3 conditions. Il demande **M. Gérald Ducrey Nendaz** si cette réponse lui convient.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** répond que oui, mais que du moment que l'objet sera voté, il sera accepté.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** n'est pas tout-à-fait d'accord et relit l'avant-dernière phrase : « Le prêt et les cautionnements ne pourront être accordés qu'une fois ces 3 conditions confirmées » et légitime la Commission de gestion comme organe de contrôle de ce point-là.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** l'accepte dans ces conditions.

La demande de financement de l'AV0 avec les conditions de la Commission de gestion a été accepté par 20 oui, 5 non et 1 abstention.

**M. Vivian Mottet** rappelle que selon le règlement du Conseil général, tout règlement doit être adopté par le Conseil général. Des modifications ont été apportées au règlement de la taxe de séjour et, de ce fait, le Conseil général doit voter ce nouveau règlement. Le Conseil communal, à la suite d'une plainte d'un propriétaire de résidence secondaire, a dû revoir son règlement de la taxe de séjour. Le dossier a été envoyé aux membres du Conseil général et les groupes ont pu faire leurs retours au Bureau du Conseil général qui a posé les questions aux représentants d'Anzère Tourisme SA.

Les groupes PS, PLR et du Centre acceptent l'entrée en matière.

Au nom du groupe UDC, **M. Roman Kudinov** ne comprend pas la situation. Le Conseil général doit voter aujourd'hui sur le règlement en question alors qu'il y a une consultation publique qui a été lancée avec une deadline au 25 décembre pour y déposer des observations. L'UDC trouve que

c'est une raison supplémentaire pour les gens de faire des recours et des révisions des décisions de taxation. Pour cette raison, l'UDC refuse l'entrée en matière.

**M. Vivian Mottet** annonce que l'entrée en matière est acceptée et il passe donc à la lecture du règlement, article par article. Les articles 1 à 4 ne soulèvent aucune remarque.

#### **Article cinq**

**M. Lucas Dussex** prend la parole et aimerait avoir un éclaircissement précis sur cette augmentation du montant à CHF 5.50 francs. Dans tous les documents reçus, à part l'équilibre financier, il n'y avait aucun argument à passer à CHF 5.50 francs et il trouve un peu dommageable, en comparant avec les autres stations du Valais, que la station se retrouve à être parmi les plus chères, et ceci surtout si on paie CHF 5.50 pour la même chose. Il ne comprend pas réellement le but.

**M. Christian Savioz** répond qu'Anzère fait partie des stations qui se trouvent dans le milieu de gamme des prix. Donc pas des plus chers. Il y a, par exemple, Loèche les Bains qui a passé de CHF 3.50 francs à CHF 7 pour les mêmes raisons. C'est difficile de comparer les prix entre les stations.

Cette taxe, est une taxe qui est demandée à toutes les personnes qui séjournent en dehors de leur domicile où ils payent leurs impôts. Il prend l'exemple d'où une personne qui va dormir à Martigny durant la foire du Valais Elle va payer la taxe de séjour de la ville de Martigny qui a décidé de la mettre un certain niveau. Cette taxe a été introduite en 2014 et avait comme objectif de réchauffer les lits froids. Elle a été augmentée pratiquement dans toutes les destinations.

Dans les années 1990, on avait 60 % des lits à Anzère qui étaient en location. Aujourd'hui, on en n'a plus que 10 %. En revanche, il faut garder une offre touristique attrayante pour faire venir des gens dans la station. Et c'est le Canton du Valais qui a décidé, en 2014, de créer une nouvelle loi avec deux systèmes d'application : un système qui est la taxe de séjour unitaire ou à la journée et un système qui concerne les propriétaires, en mettant en place un nombre de nuitées calculées. Il y a donc un prix à la journée et un calcul qui se base sur les dimensions des appartements, sur les pièces et sur le nombre de lits.

Le recours qui a été fait par les propriétaires et qui a été reçu par le Canton du Valais porte uniquement sur le nombre de lits calculés par rapport au nombre de pièces. Et ce montant, qui est modifié cette année, permettra à la Commune et à la destination de garder l'offre touristique existante aujourd'hui. Pour pouvoir donner des avantages aux clients, aux gens et aux hôtes, la Commune est obligée de garder un certain montant financier. Il y avait deux solutions. L'une était de garder la taxe de séjour à CHF 3.50 et de diminuer les prestations, c'est-à-dire de biffer le 50 % sur les remontées mécaniques et l'entrée à la piscine. Le Conseil communal a préféré garder ces deux prestations et, en contrepartie, a été obligé d'augmenter le prix à la journée. Il faut aussi savoir que ce prix à la journée a une influence pour les personnes qui viennent et qui résident dans les hôtels ou qui passent par les agences immobilières. Le montant des taxes encaissé à ce niveau-là ne dépasse pas les CHF 80'000 pour l'année passée alors que le montant total des taxes de séjour forfaitaires s'élevait à 1.8 millions de francs. Donc, cette augmentation de deux francs est répercutée sur une toute petite partie de la clientèle.

**M. Lucas Dussex** se permet de le corriger. Il a pris des renseignements auprès de **M. Florent Moos**, originaire d'Anzère et, à Loèche les Bains, la taxe est de CHF 6. Mais il remercie pour l'explication sur le calcul, qui était assez claire. Il se demande quand même si le client paiera CHF 5.50 au lieu de CHF 3.50 pour avoir la même chose.

**M. Christian Savioz** répond qu'il faut revenir un peu en arrière. La Commune, au début de la législature, a contrôlé ce qui se faisait à Anzère Tourisme SA et elle s'est aperçu que pratiquement 47 % des taxes de séjour étaient dévolues aux avantages de la carte Anzère Liberté. Anzère Tourisme SA a un contrat avec la Commune qui stipule que les avantages ne doivent pas dépasser les 30 %. Aujourd'hui, le Conseil communal est en train de diminuer les prestations pour arriver à ces 30 % et y est pratiquement arrivée. Si le montant total des encaissements devait diminuer, les prestations seraient automatiquement diminuées. C'est pourquoi le Conseil communal propose

d'augmenter ces taxes de séjour pour garder les mêmes prestations pour les gens qui sont en vacances à Anzère.

**M. Christophe Beney** fait un bref rappel sur l'historique de cette taxe. Quand il y a eu l'instauration de la taxe de séjour forfaitaire, non pas en 2014, mais en 2016 ou 2017, il était au Conseil général et membre de la Commission de gestion. Il y avait eu un très gros débat non seulement sur la mise en place de cette taxe mais surtout sur le type d'avantages que cette taxe proposait. Une partie du Conseil général disait de ne surtout pas faire de gratuité, que ce n'était pas l'objectif d'une taxe de séjour. Plusieurs stations l'ont fait en proposant 20 %, 30 %, ou 40 % sur les remontées mécaniques, sur le spa ou sur d'autres prestations. La Commune avait l'impression quand même de ponctionner passablement ses hôtes et les propriétaires de résidences secondaires. Le compromis a été, et il a été voté en séance du Conseil général, d'avoir un maximum de 30 % de l'encaissement des taxes qui soit dévolu à la gratuité, un minimum de 20 % pour les investissements et le solde pour le ménage commun d'Anzère Tourisme SA.

Aujourd'hui, avec le recul, il aurait bien évidemment pu éviter de rentrer dans ce principe de gratuité. Il est cependant certain que si le Conseil communal avait proposé 30 % sur les remontées mécaniques, 30 % sur le spa et la mobilité gratuite, cela aurait été une très bonne chose. Peut-être qu'au départ, en 2016, certaines personnes auraient un peu ronchonné, mais la Commune serait retombée sur ses pattes, avec certainement un système qui est celui vers lequel tend la plupart des stations.

Ainsi, aujourd'hui, avec ce système-là, il faut être conscient qu'une personne qui vient à Anzère et qui paye une taxe à la journée de CHF 3.50 a la gratuité du spa, d'une valeur d'environ CHF 18 ou CHF 20. Elle avait la gratuité Télé Anzère, maintenant, elle a le 50 %. Elle peut faire des aller-retours au Rawyl gratuitement. Au total, elle a des prestations pour pratiquement plus de CHF 30 francs en payant une taxe de CHF 3.50. Il faut analyser le montant de la taxe, non pas en la comparant à des stations comme Zermatt ou Loèche les Bains, mais au niveau des prestations qui sont fournies. À Zermatt, le montant de la taxe de séjour est peut-être CHF 3.50 ou CHF 4 mais il n'y a peut-être aucune prestation. Comme à Zurich, vous payez une taxe de séjour de CHF 3 ou CHF 4, mais il n'y a absolument aucune prestation, à part éventuellement le transport public, comme à Genève. Finalement, on essaie de rétablir une notion de parité. Il se demande si quelqu'un qui vient à Anzère s'inquiète de la taxe de séjour. Est-ce que lorsque l'on séjourne à Genève ou à Lausanne, choisit-on la ville en fonction du montant de la taxe de séjour ? **M. Christophe Beney** reste persuadé que les 10 % d'hôtes dans la station qui viennent dans des lits commerciaux, et qui payent donc la taxe à la journée, ne regardent pas le montant de la taxe de séjour avant de venir.

Selon lui, c'est véritablement un faux problème. Personne n'est intéressé par ce montant-là. Aujourd'hui, on l'est tous parce que ce montant est multiplié par les journées et par les UPM. Le résultat est qu'au niveau des résidences secondaires, il y a environ 35 % de propriétaires qui payeront un peu plus et 65 % qui paieront moins. Et c'est une volonté d'Anzère Tourisme SA et du Conseil communal de maintenir le même niveau de prestations. Si pour maintenir le même niveau de prestation la taxe avait dû être à CHF 6, on aurait l'aurait mise à CHF 6. C'est vraiment une volonté politique, parce que si la taxe ne rentre pas, c'est soit la collectivité qui devra payer, soit il faudra diminuer les prestations. À ce moment-là, tout le monde aurait été perdant. Si on enlève la gratuité du spa, les propriétaires de résidences secondaires, dont il fait partie, râleront parce qu'ils ne pourront plus aller au spa gratuitement. Donc, il faut vraiment voir ce montant à l'aune de toute cette nébuleuse qui nous oblige à le faire passer à CHF 5.50.

**M. Pascal Gasser** rappelle qu'il y a quand même d'autres stations qu'Anzère qui ont un Pass Liberté ou d'autres formules et qui ont une taxe de séjour moins élevée que la nôtre.

**M. Christophe Beney** répond que si on regarde la Commune d'Anniviers, il n'y a plus beaucoup de gratuité, peut-être sur une piscine ouverte. Mais il y a beaucoup de stations qui n'ont pratiquement que des pourcentages à 10%, 20% ou 30% sur des prestations. Il ne pense pas qu'il y ait beaucoup de stations qui ont des prestations comme Anzère, mais ça, c'est un autre débat.

**M. Christian Savioz** ajoute qu'à Loèche les Bains, les gens ont 10% ou 20 % d'entrée à la piscine ou au spa, mais ça dépend de chaque station.

**Mme Nicole Travelletti Praplan** demande au Conseil communal s'il pense mettre cette loi en vigueur à partir du 1er janvier 2024 ? Qu'en est-il de tous les contrats de location qui ont été faits avec des taxes à CHF 3.50 et des prospectus qui sont déjà sortis ? Est-ce que la taxe sera maintenue à CHF 3.50 ou va-t-elle directement passer à CHF 5.50 ?

**M. Christian Savioz** répond qu'Anzère Tourisme SA est en contact direct avec les hébergeurs et les hôteliers, et que d'après le retour de ceux-ci, il n'y a pas de problème de passer à cette taxe-là.

**Mme Nicole Travelletti Praplan** ne pense pas qu'un locataire qui a reçu un contrat avec une taxe de séjour à CHF 3.50 va payer CHF 5.50 sans rechigner.

**M. Christian Savioz** pense que c'est bien possible mais qu'il ne sait pas quelles seront les réactions. Il ne peut que répondre selon les réponses reçues d'Anzère Tourisme SA.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** dit qu'elle a pris contact avec des personnes qu'elle connaît et qui travaillent dans l'hôtellerie ou dans le commerce dans certaines stations du Valais central, comme Nendaz. Elle dit qu'elle demande souvent aux membres de la Commission de gestion aussi de s'intéresser au plan financier et au budget de Communes qui ressemblent à la nôtre.

A Nendaz la taxe touristique est de CHF 3.50 mais que les citoyens sont mécontents car ils ont plutôt tendance à augmenter la TPT alors que les commerces de montagne et le tourisme ont traversé des difficultés pendant le Covid. Elle pense que c'est un risque qu'il faut vraiment anticiper : faut-il augmenter les TPT plutôt que de remettre à jour les taxes touristiques ? C'est une question posée, mais elle n'a pas besoin de réponse.

Et pour mettre les choses en perspective, à Nendaz, les R2 ont un avantage avec une petite réduction sur l'abonnement de ski, mais c'est tout. En camping-car, à Saas-Fee, si une personne se met sur la place publique, elle doit payer la taxe touristique. L'avantage qu'elle aura c'est le téléphérique pour aller se promener en zone piétonne et les bus. Mais elle payera l'entrée au spa et à la piscine. Il faut vraiment analyser les choses dans leur entier. Elle croit que les gens qui viennent à Anzère retiennent quand même qu'il y a de la gratuité. C'est important de donner quelque chose aussi en retour. Mais il faut faire très attention à l'ensemble du tissu économique et du soutien dans les taxes qu'on met en place. Elle pense qu'ici les R2 ont de la chance quand même.

## **Article 6**

**Mme Christèle Bastian** voudrait savoir s'il avait été envisagé de faire un calcul par rapport aux mètres carrés habitables.

**M. Christian Savioz** répond que la première partie des réflexions était de conserver le montant total d'encaissement. Vu qu'on diminue le nombre d'UPM, la seule possibilité qui existait était d'augmenter la taxe journalière. Tout d'abord, le Conseil communal était parti sur une autre réflexion : au lieu de s'occuper du nombre de pièces, l'objectif était de mettre en place un système basé sur les mètres carrés. En effet, la personne qui a fait recours à l'Etat du Valais avait acheté un chalet dans lequel il a enlevé une pièce. Il paye donc moins de taxes qu'avant, mais il a le même nombre de mètres carrés qu'avant. Le Conseil communal s'est rendu compte qu'il y a des studios de cent mètres carrés et des studios de quinze mètres carrés. Le Conseil communal était pratiquement à bout touchant et avait fait tous les calculs lorsqu'il s'est aperçu que la mise en place était aujourd'hui impossible car la grande partie des biens n'est pas estimée au mètre carré mais fait partie de propriétés par étages, avec des millièmes. Et, à la Commune, il n'y a pas de base de données suffisamment précises pour pouvoir mettre en place un système comme cela. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de revenir sur le nombre de pièces et de trouver un système qui se rapproche de ce que l'Etat a, avec les UPM, et d'augmenter le prix à l'unité ou à la journée.

**Mme Christèle Bastian** a une question concernant un appartement qui fait une pièce : le Canton du Valais recommande deux UPM. Pourquoi est-ce que la Commune a choisi de mettre qu'un seul UPM ?

**M. Christian Savioz** répond que le Conseil communal s'est basé sur les conseils des hébergeurs et d'Anzère Tourisme SA. Sinon, pour ces unités-là, le prix aurait été relativement élevé. Les UPM ne correspondent pas au nombre de lits, notamment parce que les enfants en dessous de six ans ne paient pas de taxe de séjour et un enfant de six à seize ans paie le 50 %. C'est pour cela que le recours de monsieur Ulrich a été accepté : dans un studio où on a deux lits, on peut très bien avoir une grande personne et un enfant, voire un enfant en bas âge. Le Conseil communal est donc parti sur le principe de prendre un UPM à ce niveau-là, deux dans les deux-pièces et trois dans les trois pièces.

**Mme Christèle Bastian** demande encore un complément d'information par rapport au nombre de nuitées. Pour le calcul, le Conseil communal est parti sur 50 nuitées. Est-ce que ce chiffre sort de statistiques en lien avec l'occupation de la station Ayant-Anzère ?

**M. Christian Savioz** répond que ce chiffre sort d'études qui ont été faites en 2017 sur les nuitées qui avaient été déclarés et qui ont été comptabilisées soit par les R2, soit par les agences. Ces chiffres ont été confirmés cette année par les plus grandes agences immobilières qui louent des biens et par les hôteliers et il est bien au-dessus des 50 nuitées.

**Mme Christèle Bastian** constate qu'il serait potentiellement possible de modifier le nombre de nuits pour le calcul. Par exemple, la Commune de Salvan part sur 63 nuitées pour calculer son forfait.

**M. Christian Savioz** pense que la Commune pourrait éventuellement envisager d'augmenter le nombre de nuitées mais, qu'en pratique, c'est beaucoup plus compliqué. La majorité des stations s'est arrêtée à 50 nuitées parce que c'est un chiffre qui n'est pas tellement attaquable. La région d'Aletsch Arena, qui était à 54 ou 56 nuitées, a dû redescendre à 50 nuitées. Plutôt que de prendre le risque d'avoir de tels recours, le Conseil communal préfère rester sur ce nombre d'unités, qui est accepté par la grande majorité des stations et qui correspond aussi aux conseils donnés par le Conseil d'Etat.

Les articles 7 à 11 ne soulèvent aucune remarque.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** demande la parole pour une question d'ordre général. Il pense que la solution proposée semble ne pas satisfaire grand monde en dehors d'Anzère Tourisme. Il s'agit de prélever une taxe. Il y a donc ceux qui encaissent et ont le sourire et ceux qui payent et font la grimace. D'un autre côté, les R2 ont clairement avantage à soutenir le maintien et même le développement de l'attrait touristique de la station, afin que leurs biens prennent de la valeur ou du moins n'en perdent pas. Pour lui, il ne s'agit pas simplement de savoir si on peut profiter d'un avantage ou pas, mais de savoir si la station présente un attrait ou pas. Et ça, c'est très important, à son avis, pour les R2. Parce qu'un jour, ils voudront peut-être vendre leurs biens et le prix du bien sera lié à l'attrait du lieu. Il pense que leur soutien sur cette taxe n'est pas à négliger.

**M. Christophe Beney** réagit sur le terme de « ne satisfait pas grand monde » et réfute cette assertion qui, selon lui, n'engage que **M. Gérald Ducrey Nendaz**. Dans les discussions qui ont eu lieu avec les différents acteurs touristiques, soit Anzère Tourisme SA, le comité stratégique et les logeurs, tout le monde n'est bien évidemment pas d'accord. Il y a des membres de l'association des résidences secondaires qui se questionnent, qui ont peut-être un avis un peu différent. Mais selon lui, une grande partie soutient cette proposition car c'est probablement la seule pour rester attractif. Puis, pour confirmer le point sur le pourquoi d'un UPM pour un studio 1 pièce, il affirme que si les deux UPM avait été maintenus, la taxe pour les studios serait passée à CHF 550 francs. Et cela aurait été totalement exagéré et aurait représenté CHF 250 ou CHF 225 de plus que la taxe actuelle. Il y a effectivement eu quelques jonglages pour arriver finalement à cette situation qui, à son avis, satisfait beaucoup plus de gens que ne le pense **M. Gérald Ducrey Nendaz**.

**M. Lucas Dussex** aimerait revenir sur la consultation publique. Si la décision se prend maintenant, quel va être l'intérêt d'apporter sa contribution à cette consultation publique puisque lorsque que le règlement sera voté, celui-ci sera entériné ? Qu'est-ce que cela pourrait apporter aux personnes qui ne sont pas du Conseil général, du législatif, de participer à cette consultation publique ?

**M. Christian Savioz** répond que, selon le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) du Canton du Valais, les différents représentants de tous les groupements qui sont

intéressés par le tourisme ont été informés et invités à se prononcer. Ce questionnement auprès de la population et des propriétaires a été fait à titre de bien plaire pour avoir leurs retours. Mais, d'après le SETI, sur le principe, le Conseil communal n'est pas obligé de tenir compte de ces retours.

**M. Lucas Dussex** rebondit en constatant que s'il y a des éléments intéressants qui ressortent et qui pourraient toucher au présent règlement, il faudrait le remodifier avec ces propositions, si tant est qu'il y en ait qui puissent être retenues.

**M. Christian Savioz** répond que sur le principe il y a quand même eu un débat avec toutes les personnes concernées. C'est certain que si on demande à quatre propriétaires d'appartement, peut-être que deux seront pour et deux contre. Il y a un groupement de propriétaires qui est représenté par l'Association des propriétaires (ASPA) et qui est également membre d'Anzère Tourisme SA en faisant partie de l'Advisory Board. Ce groupement a étudié les différentes possibilités et la proposition qui en est ressortie est venue non seulement de l'Advisory Board mais aussi de la personne représentant les propriétaires. Le débat populaire, comme demandé par l'Etat du Valais, a donc eu lieu. La deuxième nécessité est maintenant d'avoir l'aval du Conseil général ce soir pour que le règlement puisse entrer en vigueur, en sachant que cette décision va impliquer aussi une acceptation du nouveau règlement par le Conseil d'Etat.

**M. Lucas Dussex** résume que cette consultation publique est faite à titre de bien plaire et pour ainsi dire : « vous pouvez exprimer votre avis, mais de toute façon, c'est trop tard ».

**M. Christian Savioz** rappelle qu'il y a environ 2'000 propriétaires de résidences secondaires dans la station et que si 2 propriétaires, 10, 20 ou 30 ont un problème, les autorités iront les rencontrer et discuter avec eux pour leur expliquer les raisons de la mise en place de ce nouveau tarif.

**M. Lucas Dussex** comprend mais se demande pourquoi cette consultation n'arrive que maintenant ? Pourquoi n'a-t-elle pas été lancée en même temps que l'envoi du dossier au Conseil général ? Ainsi, les membres du Conseil général auront eu accès à d'autres éléments pour proposer d'autres modifications.

**M. Christian Savioz** rappelle que le Conseil communal le fait véritablement à titre de bien plaire et que le Conseil communal ira parler avec les personnes qui ne sont pas d'accord avec la décision qui sera prise, ou pas, ce soir. Il leur sera expliqué le pourquoi de cette décision. Mais cela ne va concerner qu'une minorité des propriétaires. Sur les 1'800 à 1'900 propriétaires qui sont à Ayent, il y en a 200 qui sont vraiment concernés par une grande augmentation.

**Mme Christèle Bastian** lit l'article 17 de la loi cantonale sur le tourisme qui stipule que « La taxe de séjour est perçue sur la base d'un règlement soumis à l'approbation de l'assemblée primaire ou du conseil général, ainsi qu'à l'homologation du Conseil d'Etat et que le règlement est mis au préalable en consultation auprès des parties concernées. Il prévoit notamment le montant de la taxe de séjour, les cas d'exonération et les réductions, le mode de perception et l'affectation de taxe. »

**L'exécutif** demande une suspension de séance. **M. Vivian Mottet** annonce la reprise de la séance et passe la parole aux chefs de groupe du Conseil général.

Pour le Centre, **M. Gérald Ducrey Nendaz** annonce, au vu des discussions et de cette incertitude sur cette procédure de consultation, que le groupe du Centre propose une deuxième lecture de cet objet lors d'une plénière future en janvier ou en juin, selon l'avancement du dossier.

Pour le PLR, **M. Guillaume Morard** répond que le groupe demande également une deuxième lecture lors d'une prochaine séance.

Pour l'UDC, **M. Roman Kudinov** demande une deuxième lecture lors d'une prochaine séance.

Pour le PS, **M. Samuel Morard** demande aussi une deuxième lecture.

**M. Vivian Mottet** annonce donc que ce point est relancé en deuxième lecture et propose de nommer une Commission qui travaillera sur ce dossier.

**9****33****Nomination de l'organe de contrôle**

**M. Vivian Mottet** annonce que suite au retrait de l'ancien organe de contrôle, le Conseil communal a proposé de nommer la société Nofival SA pour la fin de la période législative.

Les groupes acceptent à l'unanimité l'entrée en matière.

La proposition est acceptée à l'unanimité. La société Nofival SA est donc nommée pour la fin de la législature.

**10****34****Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation**

**M. Vivian Mottet** donne la parole à la Commission de gestion.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc**, Présidente de la Commission de gestion, lit le rapport concernant le coefficient d'impôt :

Conformément à l'art. 232 de la loi fiscale et l'art. 31 de la loi sur les Communes dotées d'un Conseil général, le coefficient d'impôt est arrêté par celui-ci dans le cadre du budget.

La Municipalité propose les barèmes fiscaux suivants :

- Coefficient d'impôt 1.30
- Taux d'indexation 158 %

Sur la base du budget proposé équilibré, la Commission de gestion invite le Conseil Général à approuver les barèmes fiscaux proposés par Le Conseil Communal.

Les groupes acceptent à l'unanimité l'entrée en matière.

Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation sont acceptés à l'unanimité.

**11****35****Approbation du budget communal 2024**

**M. Vivian Mottet** annonce que chaque Conseiller général a reçu dans le délai les documents relatifs au budget 2024.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** prend la parole au nom de la Commission de gestion et lit le préambule du rapport :

Conformément aux statuts du Conseil général, la Commission de Gestion (Commission de gestion) a analysé le budget 2024 de la Commune d'Ayent.

La Municipalité a remis à la Commission de Gestion ce budget 2024 lors d'une réunion agendée au 17 octobre 2023. La Commission de gestion a étudié le détail des comptes de résultats et d'investissements en se réunissant à 6 reprises.

Elle a ainsi cherché à donner un préavis objectif afin de le rapporter au Conseil général lors de la séance plénière prévue le 5 décembre 2023 et particulièrement pour les points suivants de l'ordre du jour :

- Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
- Approbation du budget 2024

La Commission de gestion tient à remercier le Conseil Communal pour les réponses apportées. La Commission de gestion a jugé nécessaire de convier **M. Christian Savioz** lors d'une réunion et le remercie pour sa disponibilité.

En revanche, elle relève l'absence de commentaires dans les documents transmis. Quelques indications complémentaires concernant les montants importants ou les fortes variations par rapport aux exercices précédents éviteraient un grand nombre de questions et une perte de temps importante.

Au niveau arithmétique, ce budget 2024 présente, dans son compte de résultats, des charges financières de 23.26 millions de francs et des revenus financiers de 25.47 millions de francs.

Le compte des investissements prévoit des investissements nets de 5.78 millions francs.

La marge d'autofinancement (2.2 millions de francs) ne permet pas de couvrir les investissements nets. Avec un degré d'autofinancement qualifié de « récession » selon les indicateurs du MCH2, le compte d'investissements présente une insuffisance de 3.3 millions de francs dans ce budget 2024.

Elle passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, **M. Philippe Petigas**. Il lit le récapitulatif du compte de résultats du rapport de la Commission de gestion :

Par rapport à 2023, le budget 2024 est en légère augmentation. Les charges d'exploitation, amortissement compris, sont en augmentation de 2.39% par rapport au budget 2023. Les revenus d'exploitation sont eux en augmentation de 4.25%. Ainsi le total du compte de résultats affiche un bénéfice de CHF 609'062 en augmentation de CHF 452'079 par rapport au budget 2023.

Au niveau des charges, les principales augmentations à relever :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Charges de personnel                 | 6.2 millions |
| • Compensation de l'inflation          | +3.37%       |
| • Charges de transfert                 | 9.7 millions |
| • Charges liées (écoles, sociale, ...) | +1.18%       |
| • Charges d'exploitation               | 6.1 millions |

Il continue en présentant les différents tableaux des comptes et récapitulatifs par dicastère montrant la progression et il s'arrête sur le récapitulatif des investissements.

Le volume des investissements atteint les 5.78 millions de francs, un chiffre en augmentation de 24.7% par rapport au budget 2023.

Les principaux investissements concernent :

Compte 7	Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire	2.16 millions
	- captage Combe des Andins, STEP réservoir + Chandoline, ...	
Compte 6	Transports	1.62 millions
	- routes communales, place de stationnement, ...	
Compte 2	Formation	1.2 millions
	- agrandissement du Centre scolaire	

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** lit la conclusion du rapport de la Commission de gestion.

La Commission de gestion demande expressément au Conseil communal d'établir, pour chaque investissement s'étendant sur plusieurs exercices, pour exemples la STEP, l'extension de l'école de Botyre, Agglo, les infrastructures sportives, etc..., une annexe spécifique aux futurs Comptes et Budget retraçant l'évolution des charges et des recettes (effectives et budgétées) par rapport au crédit cadre validé.

Par ailleurs, le contexte économique est toujours difficile, lié notamment à des facteurs exogènes. L'inflation actuelle impacte tant l'exploitation que les investissements. Les charges liées ou transfert sont en constante augmentation. Le Conseil communal tente de maîtriser au mieux cette tendance, mais devra fixer certaines priorités.

Parallèlement la résilience de l'économie locales et l'augmentation constante de la population, qui passera de 4'000 habitants en 2020 à 4'500 habitants d'ici la fin de l'année, assure des rentrées fiscales stables.

Ces différents facteurs permettent néanmoins de prévoir un bénéfice de CHF 609'062, toutefois insuffisant pour garantir les investissements prévus cités précédemment. Le financement des projets va en effet reposer principalement sur l'emprunt qui, en période d'inflation et hausse des taux d'intérêt, va à son tour générer une augmentation des charges.

Dans ce contexte, afin de maintenir une situation financière équilibrée permettant la réalisation de nouveaux projets et garantissant un bon niveau de service à la population, la Commission de gestion rappelle au Conseil communal la recommandation déjà formulée à savoir d'étudier et présenter un plan de mesures à prendre : maîtrise des charges, abandon, externalisation ou mutualisation d'installations avec les communes environnantes.

À l'unanimité, la Commission de Gestion propose néanmoins au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que le budget 2024 tels que présentés.

Les groupes acceptent à l'unanimité l'entrée en matière.

**M. Christophe Beney** émet une remarque sur un des points mentionnés par la Commission de gestion. Par rapport au suivi des crédits d'engagement, ce travail s'effectue sur les comptes et non dans les budgets. Concernant la STEP, il ne s'agissait pas d'un crédit d'engagement mais d'un crédit fixe que chacun a pu suivre en fonction des dépenses qui ont été notées dans les comptes. Ce n'était pas un crédit d'engagement en tant que tel, comme ce sera le cas pour l'école si le projet voit le jour. Et ce travail est fait et a toujours été effectué, mais dans le cadre des comptes et non pas du budget.

**M. Vivian Mottet** le remercie et annonce que le budget 2024 sera traité chapitre par chapitre.

**M. Philippe Petigas** prend la parole en annonçant que la Commission de gestion a sélectionné les questions qui lui semblaient importantes.

## **DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

### **Point 0 – Administration générale**

Compte : 0220.3158.00 - Abonnement machines + maintenance logiciels

Budget 2024 : CHF 150'000

Budget 2023 : CHF 115'000

Question : Qu'est-ce qui est prévu dans ce montant ?

Réponse du Conseil communal : Il s'agit d'une adaptation du budget due essentiellement à l'hébergement du serveur communal auprès de notre prestataire informatique.

Des frais supplémentaires sont également prévus en fonction des changements de personnel pour des cours sur les différents modules Urbanus.

### **Point 3 – Culture, sports et loisirs, églises**

Compte : 3420.3141.00 - Entretien chemins pédestres + VTT

Budget 2024 : CHF 95'000

Budget 2023 : CHF 40'000

Question : Comment fonctionne l'entretien des chemins pédestres + VTT ?

Réponse du Conseil communal : Au début de l'année 2023, l'administration communale a décidé de reprendre à sa charge l'entretien des chemins pédestres et pistes VTT qui étaient jusqu'à cette date entrepris par Anzère Tourisme SA. Les deux employés sous contrat avec ATSA ont également intégré le personnel communal.

Chaque semaine, le personnel dévolu à l'entretien des chemins pédestres et pistes VTT ont un rendez-vous avec le responsable du service technique. Un plan de travail est établi pour la semaine à venir. Les priorités sont définies et exécutées dans la semaine.

Lors de cette réunion hebdomadaire, un contrôle est fait des tâches réalisées dans la semaine. S'il y a lieu, elles sont reportées la semaine suivante.

#### **Point 4 – Santé**

M. Philippe Petigas pose une question d'ordre général.

Question : Le Conseil communal a-t-il eu, indirectement ou directement, un rôle à jouer pour convaincre des médecins de venir s'installer dans la maison de santé ? (Ex : conditions préférentielles ou autres).

Réponse : Oui, le Conseil communal a cofinancé avec les propriétaires des locaux la contractualisation d'une entreprise spécialisée, du nom d'Axio Consulting. Cette entreprise aide les communes dans la recherche de médecins pour les centres médicaux. Elle a collaboré avec plusieurs communes comme Le Châble, Sembrancher, Montana, etc. Notre expérience a été malheureusement peu positive, tant du côté communal que du côté du propriétaire. A ce stade, elle ne nous a pas proposé de solutions concrètes de médecins disposés à s'installer dans notre maison de la Santé à St-Romain. La commune a investi environ CHF 15'000 pour ce mandat.

#### **Point 6 – Transports**

**M. Gérald Ducrey Nendaz** pense que concernant les places de parc, sur l'aménagement des deux parkings au départ de télé-Anzère, il y a un problème assez important à prendre en compte : les déposes. Les gens vont continuer à déposer leurs enfants dans cette zone, qu'il y ait des places aménagées ou pas. S'il y en a, cela simplifierait un peu les choses.

**M. Bertrand Savioz** confirme qu'il y a déjà des places de déposes qui sont en fonction et qui vont rester en fonction malgré la construction du nouveau parking.

#### **Point 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Compte : 7900.3132.00 - Plan d'aménagement du territoire

Budget 2024 : CHF 210'000

Budget 2023 : CHF 210'000

Question : Où en est-on du projet ?

Réponse du Conseil communal : Certaines études complémentaires demandées par le canton sont en cours de réalisation et/ou de finalisation. Une partie du budget concerne donc ces études, par exemple l'inventaire des bâtiments protégés sur le territoire communal qui doivent être recensés. Puisqu'il s'agit d'études qui doivent être déposées avec le plan d'affectation des zones pour l'avis de principe, le dossier complet devrait pouvoir être déposé auprès du Canton, pour avis de principe, durant le premier semestre de l'année 2024.

Parallèlement, le RCCZ devra également être finalisé dans ce même temps. Pour le reste et durant l'année 2024, d'autres travaux auront lieu (p.ex. : suivi du dossier du centre de tri intercommunal, diverses démarches en lien avec le domaine skiable, séances de commissions, suivi du dossier du PAZ et du RCC...).

#### **Point 8 – Economie publique**

**M. Gérald Ducrey Nendaz** note, au point 8, l'abandon ou la diminution des subventions communales, compte 8400.3634.07 et 06. Pour comparaison, ces CHF 575'000 de diminution ou d'abandon de subvention représentent la quasi-totalité du bénéfice sur le compte de résultat. C'est juste pour montrer un facteur d'échelle entre ce qu'on soutient et ce qu'on gagne. Il se questionne également, concernant la prise en charge de la mobilité sur la station d'Anzère pour CHF 225'000. Ce montant correspond exactement à l'ancienne subvention touristique. Le Conseil communal, sur ce point, a simplement effectué un changement d'affectation et non pas une économie.

**M. Christophe Beney** répond que c'est vrai. Les montants de CHF 225'000 correspondait à la subvention qui était composée de trois montants : CHF 140'000 de subvention pour Anzère Tourisme, CHF 75'000 pour le marketing et CHF 215'000 pour des charges pour les bâtiments

utilisés par Anzère Tourisme SA. Quant à la charge des navettes, elle avoisine aussi ce montant de CHF 210'000 – CHF 220'000. Le choix de faire cette rocade est notamment dû à la volonté de la Commune de soutenir la mobilité et d'éviter que la question de la mobilité soit aussi un sujet débattu au sein des hôtes des résidences secondaires, des résidences principales voire des hôtes à la journée. Un certain nombre de propriétaires de résidences secondaires questionnait le fait que la taxe de séjour participe finalement au financement de la mobilité, qui n'est pas financée par les R1. Ainsi, la mobilité est financée par nous, via nos impôts, et par les hôtes à la journée qui viennent skier et repartent le soir. Le Conseil communal a trouvé que c'était une bonne formule de prendre en charge la mobilité. La Commune n'avait pas ni les moyens ni la volonté d'augmenter sa contribution pour Anzère Tourisme SA. Ainsi, la Commune a laissé tomber les subventions accordées à Anzère Tourisme SA et a repris la mobilité.

### **Point 9 – Finances et impôts**

**M. Romand Kudinov** demande la parole quant au compte 9500.3632.00 – Frais de retour des concessions. À quoi correspond le montant budgétisé de CHF 20'000 ?

**M. Christophe Beney** répond que ce montant est utilisé pour financer le chef de projet du retour de concession. Des informations seront données un peu plus en détail l'année prochaine à ce sujet. Ce montant financera les séances du comité de pilotage de ce projet dans le cadre du dialogue de la Lienne. A partir de l'année prochaine, la Commune va devoir financer plusieurs études de différents experts. Ceux-ci vont questionner les rapports qui ont été fournis à la Commune par le concessionnaire : un rapport juridique et un rapport technique. Avec l'avancement de la situation qui s'est présentée au dernier trimestre, le Conseil communal sera en mesure d'avoir une première discussion, de manière assez formelle et concrète, avec le législatif.

Pendant longtemps, il y a eu un dialogue qui a permis de mieux se connaître entre les Communes concédantes et les concessionnaires. Pendant trois ou quatre ans, il n'y avait absolument rien de concret. Maintenant, on rentre dans une phase plus concrète. Il y aura des frais qui ne vont pas cesser d'augmenter. Il y aura des montants importants qui seront dépensés pour que tous les experts, au niveau juridique, économique et technique challengent les rapports que doivent soumettre les concessionnaires à la Commune.

La Commune est dans cette phase initiale du projet et elle aura l'occasion, peut-être déjà en janvier 2024, de donner des éléments beaucoup plus concrets. Une séance est prévue le 10 janvier entre les Communes concédantes et la ville de Sion qui est plutôt dans la partie des concessionnaires. Les exécutifs des trois Communes concédantes seront conviés pour une première séance et, suite à celle-ci, il y aura des informations et peut-être même une conférence de presse. Jusqu'à maintenant, la Commune n'avait pas vraiment d'informations à donner, à part une présentation qui avait été effectuée l'année dernière de la part de M. Dubois, sur l'aspect global du processus du retour de concession.

**M. Roman Kudinov** a encore une question. D'après le Président de la Commune d'Hérémence, ce sont les concessionnaires qui financent tous ces frais. Pourquoi n'est-ce pas le cas à Ayent ?

**M. Christophe Beney** ne pense pas que ce soit le concessionnaire qui finance tous les frais contractés par Hérémence. **MM. Pralong, Vuilloud et Morisod**, qui sont engagés par les Communes concédantes pour challenger les rapports des concessionnaires, sont payés par les Communes. Ce n'est pas le concessionnaire qui va payer un expert qui va challenger le rapport qu'il a lui-même soumis. **M. Christophe Beney** ne connaît pas le montant exact que la Commune d'Hérémence doit payer, mais ce sont probablement des dizaines, voire des centaines de milliers de francs qui sont investis aujourd'hui par la Commune. En effet, elle est à un stade plus avancé que la Commune d'Ayent. Le retour de concession de la première Dixence interviendra en 2031 ou 2032. À son avis, l'information de **M. Roman Kudinov** n'est pas tout à fait exacte et doit être confirmée.

### **DÉTAIL COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

#### **Point 0 – Administration générale**

Compte : 0290.5000.00 - Biens-fonds

Budget 2024 : CHF 200'000

Budget 2023 : CHF 100'000

Question : Pour quels projets ce montant va-t-il être utilisé ?

Réponse du Conseil communal : Le détail du montant de CHF 200'000 est le suivant :

- CHF 125'000 pour la parcelle Crettaz dans la zone de Pro de Savioz
- CHF 20'000 pour extension de la zone artisanale de Corbaraye
- CHF 30'000 pour Fortunau extension zone artisanale
- Divers achats CHF 25'000

Certains montants sont estimatifs car ils doivent être encore négociés avec les propriétaires.

### **Compte : 0290.5010.00 - Chauffage à distance**

Budget 2024 : CHF 0

Budget 2023 : CHF 100'000

Question : Projet de Saint-Romain ? Depuis le budget 2023 où en est-on ?

Réponse du Conseil communal : Nous avons mandaté la société STEEN pour analyser la faisabilité d'étendre la distribution de chaleur aux privés. Malheureusement nous n'avons jamais reçu le rapport final de cette société malgré les nombreuses relances du service technique. Par conséquent, le projet est en stand-by.

### **Point 2 – Formation**

Compte : 2120.5040.00 - École de Botyre

Budget 2024: CHF 1'200'000

Budget 2023: CHF 300'000

Question : Peut-on recevoir le détail de l'utilisation prévu de ce montant ?

Réponse du Conseil communal :

Budget 23 - CHF 300'000 :

Concours CHF 145'000 : comprenant la somme des prix, les frais de réalisation des maquettes, les honoraires des membres prof. du jury, du graphiste pour le rapport du jury, du géomètre et frais vernissage.

Etudes mandataires CHF 155'000.- : pour commencer le projet, honoraires d'architectes principalement

Ainsi, les frais engagés jusqu'à maintenant sont liés à ce montant validé pour le budget 2023.

Budget 24 - CHF 1'200'000 :

Continuation de la phase d'étude par les architectes et les différents mandataires nécessaires à la définition du projet et préparation du chantier.

Pour rappel, la commission de construction et les architectes proposaient deux options pour le processus de validation du projet :

Option 1 - Validation dans un premier temps d'un crédit d'étude (les 1.2 millions), puis plus tard du crédit d'engagement global.

- Avantages : permet la définition plus précise du projet et du coût de celui-ci pour sa validation par le CONSEIL GÉNÉRAL
- Inconvénients : investissement important avant la validation du projet

Option 2 - Validation directement du crédit d'engagement global

- Avantages : Validation une seule fois. Gain de temps
- Inconvénients : Estimation moins précise du projet et de son coût de construction au moment de la validation par le législatif

Cette deuxième option a été proposée et acceptée par la commission ad-hoc du CONSEIL GÉNÉRAL.

Ce budget ne sera utilisé qu'en cas d'acceptation du projet et du crédit d'engagement par le CG.

Pas d'autres questions sur point 2.

### **Point 3 – Culture, sports et loisirs, églises**

Compte : 3290.5090.10 - Matériel d'éclairage pour spectacles

Budget 2024 : CHF 35'000

Budget 2023 : CHF 0

Question : Pour quel bâtiment est-ce prévu ?

Réponse du Conseil communal : Ce montant est prévu pour équiper la salle de Gym de St-Romain, afin de pouvoir organiser des théâtres, des concerts ou tout autre manifestation avec du matériel performant.

Compte : 3410.5010.00 - Rénovation place de jeu Pré des Sœurs

Budget 2024 : CHF 50'000

Budget 2023 : CHF 0

Question : Pourquoi va être utilisé ce montant ?

Réponse du Conseil communal : Amélioration de la place de jeux de la Place du Pré des Sœurs. Sécurité place de jeux, bancs, tables, Ombrage, place engazonnée, etc....

Compte : 3410.5040.00 - Infrastructures sportives

Budget 2024 : CHF 300'000

Budget 2023 : CHF 0

Question : Pour quelles infrastructures est prévu ce montant ? Quel est le projet global ?

Réponse du Conseil communal : La commission des sports propose de mettre aux budgets annuels les investissements de chaque étape, à savoir, selon les coûts estimés par INGENEO SA et REALSPORT SA, à ce stade :

2024 : Mise aux normes du terrain de football	CHF 300'000.-
2025 : Rénovation de l'éclairage (150K) et athlétisme 450K	CHF 600'000.-
2026 : Rénovation et construction des vestiaires, dépôts, ...	CHF 1'500'000.-
2027 : Adjonction de nouveaux sports et espaces communs	CHF 1'600'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 4'000'000.-.</b>

La Commission de gestion fait la remarque suivante :

La Commission de Gestion s'interroge sur l'ordre des priorités et l'ampleur des infrastructures projetées. Sont-elles proportionnelles à la réalité des besoins, à la situation de l'USAA ainsi que le bénéfice escompté d'une mise aux normes UEFA du Stade St Jacques ? D'autres pistes ont-elles été étudiées telles que les possibilités de synergies intercommunales et la mobilité ?

**M. Christian Savioz** répond que le projet comprend non seulement la rénovation de la partie football, mais il inclut aussi l'adjonction de nouveaux sports et de nouvelles places pour le sport. C'est pour cette raison que le projet global a été divisé en quatre parties qui sont indépendantes et qui peuvent être réalisées dans un espace-temps un peu plus long. Il relève un point important :

en 2025, il y aura les championnats d'Europe féminin et il pourrait éventuellement avoir des équipes qui viendraient s'entraîner sur le terrain de la Commune d'Ayent. Il faut savoir qu'il ne manque que deux mètres en largeur pour que le terrain soit homologué aux normes UEFA. Le projet qui est prévu va inclure aussi l'arrosage automatique et éventuellement la possibilité d'une tonte automatique du gazon, ce qui permettrait d'économiser du personnel à l'année.

La deuxième partie concerne la rénovation de la partie athlétisme, avec l'éclairage. Cette partie est à faire parce le revêtement aujourd'hui ne répond plus aux normes de sécurité.

La troisième partie, concerne les vestiaires dont la moitié ont été construits il y a 50 ans et commence à être insalubre. La deuxième moitié des vestiaires est plus ou moins à jour et cette rénovation sera à planifier à partir de 2026.

La dernière partie, l'adjonction de nouvelles disciplines sportives, pourrait débuter en 2027. Il y a un projet global qui va être mis au concours. Ce projet fait suite à la décision du Canton du Valais d'arrêter un ancien projet. La Commission des sports voulait à tout prix remettre ce projet à l'ordre du jour et ne pas s'arrêter uniquement au football et l'athlétisme.

Pour la deuxième partie de la question, concernant les synergies intercommunales, il y a deux projets qui ont été présentés par la Commission des sports. Un premier projet concernait la réfection du stade de Lényre tout en conservant le terrain de football d'Arbaz en le transformant en terrain synthétique. Du fait de l'altitude, ça permettrait non seulement de l'utiliser beaucoup plus longtemps mais aussi de garder un espace sportif pour les écoles et pour les jeunes avec l'adjonction d'autres sports, comme la pétanque ou la grimpe qui pourrait se développer de ce côté-là.

Il y aurait la partie qui concernerait Grimisuat où un terrain de foot qui serait maintenu dans l'espace des écoles. Mais celui-ci serait pas aux mêmes dimensions que le terrain d'Ayent. Il deviendrait ainsi le terrain principal pour les trois clubs s'ils devaient une fois fusionner et qui leur permettrait de jouer dans une ligue supérieure.

Il y a eu une deuxième approche qui aurait été de construire un centre sportif sur un autre emplacement de la Commune, à Corbare. La Commune s'est aperçue que c'était relativement compliqué de changer l'affectation de ce terrain et qu'elle aurait dû beaucoup plus investir dans ce stade. En effet, les premières estimations parlaient de plus de 20 millions de francs d'investissements pour créer un stade à Corbare. Ce projet aurait eu comme avantage de partager les places de parc avec la zone industrielle : la journée pour les entreprises et le soir pour le sport. Mais l'investissement aurait été conséquent. Comme la Commune a déjà aujourd'hui l'investissement de l'école, elle est plutôt partie sur une amélioration de l'existant.

**Mme Mariève Ballestraz Blanc** aimerait profiter pour recentrer la validation du budget. Ce soir, le Conseil général valide bien le budget 2024 et la validation sur la base des CHF 300'000 pour 2024 et non pas sur les 3.7 millions de francs énumérés dans les points qui suivent.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** relève qu'à partir du moment qu'un montant global de 4 millions de francs pour un projet unique, soit la rénovation du stade de Lényre, l'engagement de ces CHF 300'000 francs nécessite un crédit d'engagement. Le groupe du Centre a d'ailleurs fait la demande au Bureau du Conseil général et cette demande a été acceptée. Sauf erreur et selon le dernier PV dudit Bureau, un crédit d'engagement devra être présenté au plus tard pour la plénière de juin 2024, ce qui veut dire que cet investissement est suspendu d'ici-là, à moins qu'un crédit d'engagement ne soit présenté en janvier.

## **Point 6 - Transport**

Compte : 6150.5010.01 - Places de stationnement

Budget 2024 : CHF 320'000

Budget 2023 : CHF 330'000

Question : Quelles places ? Est-ce un report de 2023 ?

Réponse du Conseil communal : Il s'agit d'aménager les deux places situées devant la station de départ du Télécabine d'Anzère. Ces places seront fermées par une barrière. Le projet inclus également la modification des arrêts de bus de car postal.

Compte : 6150.5010.05 - Mobilité douce aménagement

Budget 2024 : CHF 60'000

Budget 2023 : CHF 80'000

Question : Dans quel but va être utilisé ce montant ?

Réponse du Conseil communal : Ce montant va être utilisé pour la mise en place de l'aménagement des zones limitées à 30 km/heure. Les villages de Signèse et Argnou seront équipés dans le premier semestre 2024, devrait suivre un autre village de la commune pour le deuxième semestre 2024. Ce montant concerne l'achat de la signalisation ainsi que le mobilier urbain, si nécessaire, pour la mise en place de ce projet.

Point 7 – Protection de l'environnement et aménagements du territoire

Compte : 7200.5030.03 - STEP

Budget 2024 : CHF 600'000

Budget 2023 : CHF 100'000

Question : Est-ce pour les bassins d'eaux pluviales ?

Réponse du Conseil communal : Suite à la connexion de notre STEP, située à la Combe de Voos, à la STEP de Chandoline, il est prévu de créer un bassin de récupération des eaux pluviales (BEP). Le BEP (d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>) à construire permettra de stocker temporairement les eaux d'orage afin de limiter les rejets dans la Step. Le maintien des prétraitements permet également de s'assurer les eaux excédentaires qui déborderaient due BEP en cas de forte pluie soient prétraitées.

**M. Vivian Mottet** passe la parole à **M. Gérald Ducrey Nendaz** qui tient d'abord à saluer le travail de la Commission de gestion. Il a particulièrement apprécié les présentations de l'évolution des différents comptes sous forme graphique. Il trouve que c'est vraiment un instrument très intéressant, parce qu'on a vraiment l'évolution dans le temps et surtout la comparaison des courbes entre le budget et les comptes. C'est un outil qui est vraiment rapide pour avoir une idée.

**M. Vivian Mottet** l'interrompt pour signaler qu'à partir de l'année prochaine, avec l'introduction du règlement communal d'organisation (RCO), tous ces documents seront publiés sur le site de la Commune et que chacun pourra les voir avant les assemblées.

**M. Gérald Ducrey Nendaz** termine en disant que les budgets de la Commune ne sont pas si faux par rapport aux comptes et qu'ils collent assez bien avec les comptes. Il trouve cela très intéressant. Cela veut dire que l'exercice des budgets n'est pas vain et finalement assez en lien avec les comptes. Sur les budgets, il reprend quelques mots de la Commission de gestion : la situation financière est encore bonne, mais elle ne s'améliore pas non plus. Les charges augmentent en parallèle des revenus sans dégager de marches substantielles.

Les deux poids lourds au niveau des charges que sont le personnel ainsi que les biens et services, et qui représentent 51 % des charges, sur lesquels le Conseil communal pourrait ou devrait agir pour augmenter sa marge continue au contraire de progresser. Le Conseil communal augmente le niveau de services, mais pas les marges qu'il devrait dégager pour faire face aux investissements qu'il planifie. Il rejoint une des conclusions de la Commission de gestion sur le travail à effectuer pour essayer de déterminer où la Commune pourrait faire des économies pour justement dégager plus de marge.

Dans la période d'inflation que nous subissons tous, avec des augmentations dans tous les domaines comme les caisses maladies, l'électricité, les biens de première nécessité ou la mobilité, il serait très mal venu d'y ajouter une augmentation fiscale ou une taxation plus élevée. Il est même

d'avis que dans cette période où l'augmentation du coût de la vie se répercute aussi lourdement sur les citoyens, il devrait être du devoir de la municipalité de faire tampon en réduisant justement la fiscalité et les taxes.

Le budget est validé à l'unanimité.

12	36	Divers urgents
----	----	----------------

**M. Christophe Beney** remercie l'assemblée pour ces débats, de nouveau et comme souvent, de plus en plus animés. C'est le jeu de la démocratie. Il remercie le public d'avoir eu la patience de rester pendant ces trois heures. Il termine en souhaitant à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année.

**M. Vivian Mottet** le remercie et rappelle que le règlement communal d'organisation (RCO) entrera en vigueur à partir du 1er janvier, ce qui fait qu'il y aura quelques modifications dans le traitement des budgets l'année prochaine. Les documents seront publiés dès l'année prochaine sur le site de la Commune.

Il remercie les membres pour la qualité des débats et les Commissions qui ont travaillé cette année. Il annonce, qu'en plus des trois séances prévues, il faudra rajouter une quatrième en raison des derniers éléments qui sont arrivés. Le Conseil général recevra, en début d'année prochaine, le planning 2024.

Il remercie le Bureau du Conseil général ainsi que la Municipalité. Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Il clôt l'assemblée à 22h14.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président

Mottet Vivian



Le Secrétaire

Juilland Christophe

